

**Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE**

**Minutes du notaire Jean Blanc d'ALLENÇ 3E7546 à 3E7549, AD Lozère, relevé de Roger Duranté**

**3 E 7546** commençant le 08/01/1600 et finissant le 19/11/1600 - un acte daté de janvier 1599 en début de registre - pas de rubrique - registre incomplet, il manque plusieurs folios dans le registre

**3 E 7547** commençant le 07/01/1601 et finissant le 02/12/1601 - pas de rubrique -

**3 E 7548** - commençant le 09/04/1603 et finissant le 31/12/1603 - pas de rubrique, il manque plusieurs cahiers dans le registre

**3 E 7549** commençant le 23/03/1604 et finissant le 00/05/1604 - pas de rubrique - incomplet manque plusieurs feuillets

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4120	1603/04/09	Accord	Allenc	<b>AMOUROUX Pierre, PAULET André</b>	Pierre AMOUROUX, Me maréchal, d'Allenc, et Gounette CHASTANET, lors du CM entre André PAULET et Claude AMOUROUX, leur fille, avaient constitué en dot à celle-ci la moitié de leurs biens, et l'autre moitié à la fin de leur vie (contrat reçu par le présent notaire), conservant l'usufruit leur vie durant. Les 2 couples préférant ne pas vivre ensemble pour éviter toute dispute, se mettent d'accord à l'amiable, ce jour, sur le partage des biens. Liste comprenant maison avec courtil et jardin, terres (confronts), ainsi que mobilier et ustensiles.
3 E 7546 / 4509	1600/11/08	Dette	La Rouvière (les Salses), Allenc (le Beyrac)	<b>ANDRE Antoine, BERMOND Pierre</b>	Pierre BERMOND, du Beyrac (Allenc), doit à Antoine ANDRE, de Salses (la Rouvière), 16 "francs du Roi" ainsi que du froment pour un prêt qu'il lui a fait. Conditions de remboursement.
3 E 7548 / 4152	1603/10/12	Dette	Pelouse-la Rouvière (Salses), Allenc (le Mazas)	<b>ANDRE Antoine, POUGET Jean</b>	Jean POUGET, laboureur, du Mazas (Allenc), reconnaît devoir à Antoine ANDRE, des Salses (la Rouvière), 45 livres et 1 setier de blé cousse-gail [parfois appelé "mesclé" en Provence et Languedoc = méteil = mélange de seigle et de blé semés et récoltés ensemble] pour achat d'une paire de boeufs.
3 E 7547 / 4352	1601/11/16	Dot (reconnaissance)	Pelouse-la Rouvière (les Salses)	<b>ANDRE Antoine, VALLES Etienne</b>	Etienne VALLES, fils de Guillaume VALLES, de Ste-Hélène, comme mari d'Astruge ANDRE, a reçu d'Antoine ANDRE, des Salses (la Rouvière), son beau-père, 20 écus au soleil sur la dot constituée en leur CM reçu par le présent notaire.
3 E 7546 / 4467	1600/08/06	Dot (quittance)	Allenc (le Beyrac)	<b>ANDRE Claude et Isabeau</b>	Isabeau ANDRE, veuve de Pierre JULLIEN, du Beyrac (Allenc), a reçu de Claude ANDRE, son frère, dudit lieu, 10 écus au soleil sur la dot que ce dernier fit à sa sœur lors de son CM reçu par Me BLANC.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4428	1600/04/12	Donation	Allenc (le Beyrac)	<b>ANDRE Claude et Pierre</b>	Son fils, Claude ANDRE, ayant contracté, ce jour, mariage avec Béatrice BALMELLES, du Beyrac (Allenc), Pierre ANDRE, dudit lieu, lui fait la donation de la moitié de ses biens promise au CM. Conditions de la donation.
3 E 7546 / 4426	1600/04/12	CM	Allenc (le Beyrac)	<b>ANDRE Claude, BALMELLES Béatrice</b>	Claude ANDRE, fils de Pierre ANDRE et de feu Claude MOULIN, du Beyrac (Allenc), avec Béatrice BALMELLES, fille de feu Simon BALMELLES et de Jeanne CHALDEYRAC, dudit lieu. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le père du fiancé sera tenu, comme il l'a promis, de céder à son fils la moitié de ses biens maintenant, et l'autre moitié à la fin de ses jours. Même engagement de la part de Jeanne CHALDEYRAC en faveur de sa fille.
3 E 7547 / 4324	1601/00/00	Lodz	Allenc	<b>ANDRE Jean, MAURAS Vidal, OUVRIER Guillaume, VIGNES Julien</b>	Jean ANDRE, du Beyrac (Allenc), pour son acquisition d'un champ et d'un pré, doit payer le droit de lodz. <b>[Les percepteurs ne sont pas nommés mais ils ont signé et l'acte suivant, intact, permet de savoir de qui il s'agit]</b>
3 E 7548 / 4186	1603/11/08	Lodz	Allenc	<b>ARIBAL Barthélemy</b>	André PELOUX, lieutenant de baille au mandement de Mirandol, dûment certifié d'une acquisition (acte de vente reçu par le présent notaire) faite par Barthélemy ARIBAL, d'Allenc, d'une pièce de champ appartenant à Etienne BOUDET, de la Prade (ibidem), et ayant appartenu précédemment aux CORONAT, d'Allenc, lui applique le droit de lodz au nom de Claude de BORNE, seigneur de Mirandol, Naves, l'Arzalier, le Mazel et autres places.
3 E 7548 / 4151	1603/10/09	Lodz	Allenc, Pradelles	<b>ARIBAL Barthélemy, ARMAND Michel</b>	Michel ARMAND, écuyer, de Pradelles, comme rentier des cens, rentes et revenus de la dame abbesse de MERCOIRE, applique le droit de lodz à Barthélemy ARIBAL [écrit "ARIBAILH"], d'Allenc, sur l'acquisition d'un champ acheté à Etienne BOUDET, de la Prade, et François CORONAT, d'Allenc (contrat de vente reçu par le présent notaire).
3 E 7546 / 4452	1600/07/16	Dot (quittance)	Allenc, St-Julien-du-Tournel (Feljas)	<b>ARZALIER Antoine, AVIGNON Antoine</b>	Antoine AVIGNON, de Feljas (St-Julien-du-Tournel), comme mari d'Isabeau ARZALIER, a reçu d'Antoine ARZALIER, d'Allenc, son beau-père, paiement d'une échéance sur la dot faite au CM reçu par le présent notaire.
3 E 7547 / 4308	1601/01/21	Précaire	Allenc (le bourg, l'Altaret)	<b>ARZALIER Antoine, OZIOL Michel</b>	Michel OZIOL, laboureur, de l'Altaret (Allenc), reconnaît tenir à précaire d'Antoine ARZALIER, d'Allenc, une paire de bœufs de labour. Voir les conditions. Par une note marginale du 30/09/1603, Antoine ARZALIER consent à la prolongation du précaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4310	1601/01/23	Dot (reconnaissance)	Allenc (la Prade)	<b>ARZALIER Jean et Cécile, BONICEL Jean</b>	Jean BONICEL jeune, de Chadenet, comme mari de Cécile ARZALIER, a reçu de Jean ARZALIER, de la Prade (Allenc), son beau-père, 20 écus au soleil sur la dot constituée au CM reçu par le présent notaire.
3 E 7547 / 4311	1601/01/23	Achat	Allenc (la Prade)	<b>ARZALIER Jean et Etienne, BOUDET Etienne</b>	Etienne BOUDET, de la Prade (Allenc), vend une maison au toit de tuiles avec courtil et jardin (confronts) à Jean et Etienne ARZALIER, père et fils, dudit lieu. Le prix définitif sera estimé par des experts et prud'hommes entre ce jour et la prochaine fête de Saint Jean-Baptiste. En attendant, les acheteurs versent une avance de 50 écus au soleil. C'est la même somme qui fut constituée en dot par Jean-Martin COGOLUENHES audit Etienne ARZALIER et à Jeanne COGOLUENHES lors de leur CM reçu par le présent notaire.
3 E 7548 / 4154	1603/10/12	Précaire	Allenc, Pelouse-la Rouvière (les Salses)	<b>ARZALIER Jean vieux, MALABOUCHE Pierre</b>	Pierre MALABOUCHE, des Salses (Pelouse-la Rouvière), tient à demi-profit et perte, à titre de précaire, une paire de bœufs de Jean ARZALIER vieux, fils de Pierre, d'Allenc. Conditions du précaire.
3 E 7547 / 4316	1601/02/05	Achat	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	<b>ARZALIER Jean, BOUDET Etienne</b>	Etienne BOUDET, de la Prade (Allenc), vend à Jean ARZALIER, de l'Arzalier (Allenc), 2 prés sis au terroir de la Prade (confronts) pour 37 écus au soleil.
3 E 7547 / 4318	1601/02/05	Quittance	Allenc (la Prade)	<b>ARZALIER Jean, BOUDET Etienne</b>	Etienne BOUDET, de la Prade (Allenc) a reçu de Jean ARZALIER, dudit lieu, 10 écus au soleil sur le prix de la vente qu'il lui a faite d'une maison [voir même registre acte du 23/01 dernier].
3 E 7546 / 4423	1600/04/03	Dot (quittance)	Allenc (la Prade), Chadenet	<b>ARZALIER Jean, COGOLUENHES Jean-Martin</b>	Jean-Martin COGOLUENHES, de Chadenet, comme mari de [page abîmée] ARZALIER, a reçu de Jean ARZALIER, son beau-père, de la Prade (Allenc), 8 écus au soleil 1/3 sur la dot faite au CM reçu par Me Guillaume COGOLUENHES.
3 E 7547 / 4353	1601/11/18	Achat	Allenc (la Prade, l'Arzalier)	<b>ARZALIER Jean, GIRAL Privat, ROBERT Jean</b>	Jean ROBERT jeune, habitant de l'Altaret (Allenc), a vendu à Jean ARZALIER, de la Prade (ibidem), un pré (confronts), pour 40 francs de Roi. Cette somme, l'acheteur devra la remettre à Privat GIRAL, collecteur de la paroisse d'Allenc, sur ce qui est dû à ce dernier par les hoirs et bien-tenants de feu Vidal BONHOMME, de l'Altaret. Le tenancier de ces biens est, justement, ledit ROBERT, comme mari de Anne BONHOMME, fille dudit Vidal.
3 E 7546 / 4421	1600/04/03	Dot (quittance)	Allenc (la Prade)	<b>ARZALIER Jean, MAURIN Durand</b>	Durand MAURIN, de la Prade (Allenc), comme mari de Françoise ARZALIER, a reçu de Jean ARZALIER, dudit lieu, son beau-père, 8 écus au soleil et 1 couverture sur la dot faite à sa femme lors de leur CM reçu par Me Claude BOUDET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4432	1600/04/12	Arrentement	Allenc (Gourgons)	<b>ARZALIER Jean, OZILHON Jean</b>	Il s'agit de l'arrentement des herbes de Gourgons (Allenc). Jean ARZALIER, de la Prade (Allenc), consul moderne et ayant charge des habitants du village de Gourgons, a donné en arrentement à Jean OZILHON, de Méjantel [Barzac], demeurant à présent auprès du seigneur de SAINT-FELIX, comme berger, les herbages de Gourgons et Rousses [Allenc].
3 E 7547 / 4365	1601/11/23	Arrentement	Allenc (la Prade, le bourg)	<b>ARZALIER Jean, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Allenc et autres places, a arrenté à Jean ARZALIER, de la Prade (Allenc), le péage [?] de la paroisse et du mandement d'Allenc.
3 E 7548 / 4201	1603/12/14	Quittance	Pelouse-la Rouvière (Salses), Allenc (le Gendric)	<b>ATTRAZIC Pierre, LAURAIRE Jeanne</b>	Jeanne LAURAIRE, du Gendric (Allenc), tant en son nom qu'en celui de sa sœur, autre Jeanne LAURAIRE, a reçu de Pierre ATTRAZIC, des Salses (Pelouse-la Rouvière), 10 livres (5 pour chacune) conformément à un accord reçu par le présent notaire. [Au passage, le notaire a oublié d'écrire le prénom de la soeur ou de préciser "autre Jeanne", ce que j'ai fait mais sous réserve]
3 E 7549 / 4110	1604/04/29	CM	Pelouse-la Rouvière (Salses), Ispagnac (Nozières)	<b>ATTRAZIC Pierre, MARAZEL Catherine</b>	<b>[acte incomplet : 2 pages perdues correspondant au f° 79]</b> Pierre ATTRAZIC, fils de feu Pierre ATTRAZIC et de Jeanne CONTE, de Salses (Pelouse-la Rouvière), avec Catherine MARAZEL, fille de feu Jean MARAZEL et de Catherine MEJEAN, de Nozières (Ispagnac). Le fiancé est assisté de sa mère ; la fiancée, de Antoine MARAZEL, son frère, et Jacques MEJEAN, son oncle maternel. Parmi les témoins, Jean ATTRAZIC, de l'Altaret. [la mère de la fiancée n'est pas donnée comme défunte mais c'est sans doute un oubli du clerc car elle est absente]
3 E 7548 / 4119	1603/04/00	Quittance	Allenc	<b>BADAROUX N.N., POUJOL N.N.</b>	<b>[Fin d'acte. L'acte suivant est du 09/04/1603]</b> C'est une quittance. Une certaine BADAROUX a remboursé une dette à un certain POUJOL qui signe l'acte avec un certain GIRAL. L'obligation est datée du 15/05/1564, passée devant le notaire d'un endroit commençant par Ville. Autre personnage cité, feu Vidal LAURENS.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4340	1601/10/24	CM	Laval-du-Tarn (Lueysse), St-Julien-du-Tournel (Serviès)	<b>BALMAGUIER Jean, TOURIERE Marguerite</b>	Jean BALMAGUIER, fils de feus autre Jean BALMAGUIER et Jeanne ARNAL, de Lueysse (Laval-du-Tarn), avec Marguerite TOURIERE, fille de Guillaume TOURIERE et de feu Catherine VERDIER, de Serviès (St-Julien-du-Tournel). Le fiancé est assisté de Jean ARNAL, de Bédouès, son oncle maternel ; la fiancée est assistée de son père et de Claude VEYRUNES, son oncle. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le père de la fiancée lui promet l'argent qu'il a impliqué dans les biens de sa défunte femme ainsi que l'augment qui lui revient du fait de son décès. Le père de la fiancée lui assure 18 écus au soleil de droits de légitime et 1 robe. [On lit dans l'acte que ce mariage est fait du vouloir, <b>pourchas</b> , consentement et licence du parent. "Pourchas ou "porchas"", terme d'ancien français, signifiant, entre autres, "instigation"].
3 E 7547 / 4303	1601/01/16	Obligation	St-Julien-du-Tournel (Oltet), Bagnols	<b>BARBUT Barthélemy, FOUZILLAC Jean</b>	Barthélemy BARBUT, de St-Julien-du-Tournel (Oltet), reconnaît devoir à Jean FOUZILLAC vieux, de Bagnols, 11 écus au soleil pour vente d'une paire de bœufs. Modalités de remboursement.
3 E 7547 / 4344	1601/10/28	Arrentement	Bagnols	<b>BARET Agnès, GAUZY Jean</b>	Agnès BARET, veuve de feu Bernard TEISSIER, de Bagnols, comme héritière et usufruitière, sa vie durant, de la moitié des biens de son défunt mari, a arrenté à Jean GAUZY, héritier de l'autre moitié des biens en tant que mari de Catherine TEISSIER, la moitié des moulins bladiers que ledit feu TEISSIER avait à Bagnols. Conditions du bail. ["moulin bladier", moulin pour la mouture du blé mais aussi des autres céréales]
3 E 7549 / 4113	1604/05/02	Prix fait	Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Antoine</b>	Antoine BARET, du Beyrac (Allenc), a confié à prix fait à Jean MORET, maçon, de la Lauze, en Vivarais [il y a un hameau "la Lause" à Mayres-07], différents travaux de maçonnerie.
3 E 7546 / 4490	1600/06/09	Droits (quittance)	Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Antoine, Barthélemy et Etienne</b>	Antoine BARET, fils aîné de feus Grégoire BARET et Isabeau CHALDEYRAC, du Beyrac (Allenc), considérant que Barthélemy et Etienne BARET, ses frères, ont l'âge de recevoir leurs droits de légitime (ce qui n'a pu être fait car ils ont demeuré très longtemps au pays de Languedoc), constitue à chacun 20 écus au soleil. Il s'agit de leurs droits sur les biens de leurs défunts père et mère mais aussi sur ceux de autre Antoine BARET, leur frère décédé ab intestat.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4491	1600/06/09	Obligation	Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Antoine, Barthélemy et Etienne</b>	Antoine BARET, [fils aîné de feus Grégoire BARET et Isabeau CHALDEYRAC], du Beyrac (Allenc), emprunte à Etienne BARET, son frère, qui habite à présent à St-Laurent, en Languedoc [= en général, département du Gard, mais il y a plusieurs lieux qui portent ce nom], 20 écus au soleil. Conditions de remboursement sur 4 ans.
3 E 7547 / 4324	1601/00/00	Lodz	Allenc	<b>BARET Béatrice, MAURAS Vidal, OUVRIER Guillaume, VIGNES Julien</b>	Vidal MAURAS, baille, assisté de messires Guillaume OUVRIER et Julien VIGNES, prêtres, duement avertis de l'acquisition faite par feu Pierre BARET et par Béatrice BARET, femme de Pierre BARRIAL, du Beyrac (Allenc), une partie de maison et un petit courtil appartenant à Claude ANDRE, dudit lieu, applique le droit de lodz (contrat de vente reçu par le présent notaire).
3 E 7546 / 4497	1600/08/27	Arrentement	Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Béatrice, PONTIER [prénom non lu]</b>	Béatrice BARET, femme de Pierre BARRIAL, du Beyrac (Allenc), avec l'autorisation de celui-ci, a arrenté à <b>[prénom non lu]</b> PONTIER, veuve de Pierre BARET, dudit lieu, la moitié de la métairie qui appartenait à feu Pierre BARET, son père, indivise entre ladite BARET et ladite PONTIER, comme héritières en fidei-commis dudit feu Pierre.
3 E 7547 / 4303	1601/01/16	Testament	Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Durand</b>	Durand BARET, du Beyrac (Allenc), malade, veut être enseveli au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean et Jeanne BARET, ses frère et sœur, outre ce qui leur est dû sur ses biens pour leurs droits de légitime. Dispositions en faveur d'Agnès et Jeanne BARET, ses filles et de Marguerite BARET, sa femme, jusqu'à ce qu'elles se marient. Elles recevront alors en dot 53 écus au soleil 1/3 (détail de la dot). Dispositions en faveur de sa femme. Héritier universel, Antoine BARET, leur fils, qui est en bas-âge. Parmi les témoins, un Antoine BARET, du Beyrac, un François et un Antoine BARET, de Veyrines (Allenc).
3 E 7548 / 4139	1603/08/31	Arrentement	Allenc (Veyrines)	<b>BARET François, ARZALIER Antoine, FILIASTRE Jean</b>	François BARET et Antoine ARZALIER, habitants de Veyrines (Allenc), ont arrenté pour 6 livres les herbages dudit lieu à Jean FILIASTRE, de Galargues-le-Petit-34, en Languedoc, pour y faire paître 900 bêtes à laine.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4153	1603/10/12	Dot (reconnaissance)	Allenc (Veyrines)	<b>BARET François, ROUX François, ANDRE Marie</b>	François ROUX, laboureur, de Rousses (Allenc), comme mari de Marie ANDRE, a reçu de François BARET, son beau-père, de Veyrines (Allenc), 90 livres et 2 setiers de céréales (orge et avoine) sur la dot promise par ledit BARET et Jeanne BARET, sa femme, mère de ladite Marie [François ROUX est le gendre de François BARET qui n'est que le beau-père de Marie ANDRE, la mère de celle-ci étant remariée]. CM reçu par le présent notaire.
3 E 7548 / 4145	1603/09/09	Achat	Pelouse-la Rouvière (Aygas), Chadenet (Crouzets)	<b>BARET Guillaume, Jean et Pierre</b>	Pierre BARET, fils de François BARET, d'Aygas, habitant et marié à Crouzets (Chadenet), vend pour sept-vingts livres à Guillaume BARET et Jean BARET plus jeune, ses frères, ledit Jean absent, représenté par Guillaume, un ensemble pré, champ et pastoral sis à Aygas (parmi les confronts, les biens des hoirs de feu Pierre BARET, de Pelouse, ceux des hoirs de feu Pierre BARET, d'Aygas, et une terre de François BARET, père du vendeur et des acheteurs). Le vendeur avait acquis ces terres d'Agnès TEYSSANDIER [écrit "TEYSNADIERE"], veuve de Me Jean MOISSET, notaire de la Roche (St-Urcize-15), diocèse de St-Flour (contrat chez Me VALETTE, notaire de St-Urcize, le 14/08/1600).
3 E 7547 / 4328	1601/10/07	Arrentement	Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>BARET Jean et Pierre</b>	Jean BARET, d'Aygas (la Rouvière-Pelouse), reconnaît tenir à titre de précaire de Pierre BARET, de Crouzets, son frère, dudit lieu, une paire de bœufs de labour valant 23 écus au soleil. Contrat à 50-50 pour les profits et les pertes. <b>[Dans le titre Pierre BARET est dit "de Crouzets" qui est un hameau de Chadenet - ce doit être son lieu de résidence]</b>
3 E 7547 / 4329	1601/10/07	Obligation	Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>BARET Jean et Pierre</b>	Jean BARET, d'Aygas (la Rouvière-Pelouse), a emprunté à Pierre BARET, son frère, 22 écus au soleil. Modalités de remboursement.
3 E 7546 / 4441	1600/06/29	Achat	Pelouse (la Rouvière), Allenc (le Beyrac)	<b>BARET Jean, BRESSON Pierre, GELY Isabelle</b>	Pierre BRESSON, du Beyrac (Allenc), et Isabelle GELY, sa femme, ont vendu à Jean BARET, de Pelouse, paroisse de la Rouvière, plusieurs terres (confronts) ainsi que le quart d'une maison que les vendeurs possèdent en indivis avec Jean-Pierre GILLES et Antoine RICHARD, de Pelouse. Parmi les témoins, Durand BARET.
3 E 7547 / 4334	1601/10/22	Quittance	Pelouse-La Rouvière (Aygas)	<b>BARET Pierre et Antoine</b>	Antoine BARET, d'Aygas (la Rouvière-Pelouse), comme tuteur des biens des enfants de feu Pierre BARET, a reçu de Pierre BARET, de Crouzets (ibidem), et de Simon BARET, d'Aygas, l'entier paiement de l'arrentement de la métairie desdits hoirs

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4127	1603/04/13	Ratification	Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>BARET Pierre, Jean et Guillaume</b>	Jean et Guillaume BARET, frères, d'Aygas (Pelouse-la Rouvière), approuvent et ratifient le contrat d'accord passé devant le présent notaire entre Pierre BARET, leur frère, en leur nom, et Antoine et Simon BARET, dudit lieu. Ils reconnaissent avoir reçu dudit Pierre les 60 livres prévues au contrat.
3 E 7548 / 4133	1603/04/21	Quittance	Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>BARET Pierre, Simon et Antoine</b>	Antoine BARET, d'Aygas (Pelouse-la Rouvière), a reçu de Pierre et Simon BARET, rentiers de la métairie des hoirs de feu Pierre BARET, en sa qualité de tuteur des hoirs, entier paiement de l'arrentement de ladite métairie.
3 E 7549 / 4101	1604/03/25	Quittance	Chadenet (Crouzets)	<b>BARET Pierre, TEISSIER Antoine, FONTIBUS Antoinette</b>	Antoine TEISSIER, fils d'Etienne TEISSIER, de St-Julien-du-Tournel, tant en son nom qu'en celui d'Antoinette FONTIBUS, sa femme, a reçu de Pierre BARET, natif d'Aygas (Pelouse-la Rouvière), habitant à présent Crouzets (Chadenet), entier paiement de l'arrentement des terres qu'il possède au nom de sa femme au lieu d'Aygas (contrat reçu par le présent notaire).
3 E 7547 / 4330	1601/10/08	Droits (quittance)	Allenc (le Mazel)	<b>BARET Raymond, ARZALIER Marguerite</b>	Marguerite ARZALIER, veuve de Pierre MAURIN, du Mazel [Allenc], donne quittance à Raymond BARET, dudit lieu, du paiement de ses droits de légitime sur les biens de feu Jeanne MOULIN, sa mère.
3 E 7546 / 4489	1600/06/09	Rémission	Allenc (le Mazel)	<b>BARET Raymond, CAYROCHE Pierre</b>	Pierre CAYROCHE, du Mazel (Allenc), fait, pour 5 écus au soleil, rémission à Raymond BARET, dudit lieu, des pièces de terre et autres choses à lui vendues (acte reçu par le présent notaire) par Pierre et Claude ANDRE, père et fils, du Beyrac (ibidem). Aussi présent, Pierre MICHEL, du Mazel, qui a donné quittance audit CAYROCHE du paiement d'arrérages de censive que ce dernier devait tant audit Pierre MICHEL qu'à feu Durand MICHEL pour la métairie qu'il leur a achetée.
3 E 7546 / 4394	1600/01/08	Dot (quittance)	Le Cheylard-l'Evêque, Allenc (la Salesse)	<b>BARJETON Jean, RAYMOND François</b>	François RAYMOND, laboureur, de la Salesse (Allenc), reçoit, ce jour, de Jean BARJETON, du Cheylard-l'Evêque, son gendre, 133 écus 1/3 de sol, chaque écu compté pour 60 sols, soit : 33 écus 1/3 de sol pour la vente d'une métairie qu'ils ont audit Cheylard, même somme pour le prix d'une vache pleine avec son veau et 2 paires de jeunes boeufs, les 66 écus 2/3 de sol restants ayant été reçus antérieurement. La totalité de ces sommes, ledit BARJETON avait promis, lors de son CM avec Louise RAYMOND, fille dudit François, de l'injecter dans les biens dudit RAYMOND. <b>[page abîmée mais l'essentiel est lisible]</b>

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4327	1601/10/07	Dette	Allenc (la Salesse)	<b>BEAUVOIR (de) du ROURE Jacques, RAYMOND André</b>	André RAYMOND, de la Salesse (Allenc), reconnaît devoir à noble Jacques de BEAUVOIR et du ROURE, seigneur de Brahic et autres places, 20 écus au soleil pour un emprunt qu'il lui a fait. Modalités de remboursement.
3 E 7549 / 4112	604 / 0/fi	Testament	Allenc (le Beyrac)	<b>BERAUD N.N.</b>	[Au f° 87 dernière page d'un testament, les pages précédentes sont perdues] Parmi les témoins, Mathieu BERAUD, frère du testateur.
3 E 7548 / 4200	1603/12/09	Arrentement	Allenc (le Beyrac), Pelouse-la Rouvière (Salses)	<b>BERAUD Pierre, ANDRE Antoine</b>	Pierre BERAUD, du Beyrac (Allenc), a arrenté pour 5 ans un pré (confronts) à Antoine ANDRE, des Salses (Pelouse-la Rouvière).
3 E 7549 / 4112	1604/05/02	Arrentement	Allenc (le Beyrac, Veyrines)	<b>BERMOND Pierre, BARET François</b>	Pierre BERMOND, du Beyrac (Allenc), a arrenté pour 2 ans à François BARET, de Veyrines (ibidem), ses terres de Veyrines.
3 E 7548 / 4154	1603/10/12	Echange	Allenc	<b>BERMOND Pierre, BROUSSE Antoine</b>	Pierre BERMOND et Antoine BROUSSE, beaux-frères, d'Allenc, échangent 1 pré (confronts). Celui que donne ledit BROUSSE fut constitué audit BERMOND et à Jeanne BROUSSE, sa femme, tant par feu Pierre BROUSSE, père de Jeanne, en leur CM, que par feu Marguerite PELOURGAS, par donation pour cause de mort.
3 E 7548 / 4156	1603/10/13	Accord	Allenc	<b>BERMOND Pierre, BROUSSE Antoine</b>	Pierre BERMOND et Antoine BROUSSE, beaux-frères, d'Allenc, ratifient l'échange de terres qu'ils ont fait entre eux, hier, devant le présent notaire et se mettent d'accord sur le paiement de la censive des terres échangées.
3 E 7546 / 4463	1600/07/30	Achat	Allenc, Mende	<b>BERMOND Pierre, BROUSSE Antoine, VELAIC Etienne</b>	Antoine BROUSSE, laboureur, d'Allenc, a vendu à Pierre BERMOND, laboureur, dudit lieu, habitant à présent comme rentier à la Prade (ibidem), un petit pré (confronts), au prix de 12 écus au soleil remis par l'acheteur à Etienne VELAIC, de Mende, créancier du vendeur.
3 E 7547 / 4349	1601/11/05	Lodz	Allenc (le bourg, la Prade)	<b>BERMOND Pierre, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Allenc et autres places, applique le droit de lodz à Pierre BERMOND, d'Allenc, habitant à présent la Prade (ibidem), pour l'acquisition qu'il a faite, en indivis avec une partie des habitants dudit lieu, d'un pastoral qui appartenait à Pierre FABRE, de Crouzets, et Jacques RICHARD, de la Bessière, tuteurs de la personne et des biens des enfants de feu Vidal RICHARD, d'Allenc.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4135	1603/09/14	CM	Le Born, Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>BERT Antoine, BARET Agnès</b>	[le registre reprend au folio 268. Pages perdues entre le f° 83 V° et le f° 268 R° ; on passe du 22/04 au 14/09] Antoine BERT, fils de feu Antoine BERT, du Born, avec Agnès BARET, fille de feus Pierre BARET et Hélix BEGON, d'Aygas (Pelouse-la Rouvière). La fiancée est assistée d'Antoine BARET, son oncle paternel et tuteur, et de Jean et Simon BARET, ses frères. C'est le tuteur qui constitue la dot correspondant aux droits de légitime de la fiancée. <b>[acte incomplet - pages perdues - Tout le cahier est tronqué ; de plus, il n'est pas à sa place dans le registre car on trouve plus loin le folio 257]</b>
3 E 7546 / 4400	1600/01/09	Dot (quittance)	St-Julien-du-Tournel	<b>BICAN Guillaume, MARTIN Antoine</b>	Antoine MARTIN, laboureur, des Sagnes (St-Julien-du-Tournel), a reçu de Guillaume BICAN, son beau-fils, 61 écus au soleil valant neuf-vingt-trois livres, une robe de drap rouge, 1 vache avec son veau et 2 draps sur les sommes que ce dernier avait promis d'apporter ["porter, mettre et impliquer"] aux biens dudit MARTIN lors de son CM avec Philippe MARTIN, fille dudit Antoine (acte passé devant Me Jacques BONNEL, notaire du Bleyard).
3 E 7548 / 4159	1603/10/19	Quittance	Bagnols, Allenc (l'Altaret, Montbel)	<b>BICAN Jacques, ATTRAZIC Antoine, MAURIN Jean, REBOUL Antoine</b>	Antoine ATTRAZIC, de l'Altaret [Allenc], et Jean MAURIN, de Montbel [ibidem], ont reçu de Jacques BICAN, de Bagnols, entier paiement de l'arrentement, fait à ce dernier, des biens de feu Michel REBOUL. Le bail, signé pour 6 ans, se montait à 4 livres 6 sols par an. Somme encaissée chaque année par ledit MAURIN pour subvenir à la nourriture de Antoine REBOUL, fils dudit feu Michel, Le bail devait prendre fin le 19/07 prochain.
3 E 7548 / 4195	1603/11/20	CM	Bagnols	<b>BICAN Jean, BRAJON Agnès</b>	Jean BICAN, fils de feu[s] Etienne BICAN et Jeanne MAZOYER, de Bagnols, avec Agnès BRAJON, fille de feus Antoine BRAJON et Catherine MASSEBOEUF, dudit lieu. Le fiancé est assisté d'amis ; la fiancée, de Guillaume BRAJON, son frère. Ce dernier donne 10 livres à sa sœur. Celle-ci se constitue en tous ses biens.
3 E 7549 / 4104	1604/04/20	Arrentement	Allenc	<b>BLANC Cécile, BROUSSE Antoine</b>	Cécile BLANC, veuve de Jean LAURENS, d'Allenc, a arrenté à Antoine BROUSSE jeune, d'Allenc, tous les biens qu'elle possède au terroir d'Allenc et à l'Altaret (ibidem). Conditions du bail.
3 E 7546 / 4455	1600/07/25	Sous-arrentement	Chadenet (le bourg, Crouzets)	<b>BLANC Marguerite, BICAN Jean</b>	Damoiselle Marguerite BLANC, [femme de noble Pierre de RETZ, seigneur de la Fage, le Villeret et autres places, rentier du prieuré et bénéficiaire de Chadenet pour la présente année], a sous-arrenté pour 29 setiers de blé à Jean BICAN vieux, Crouzets (Chadenet), la dîme dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4455	1600/07/25	Sous-arrentement	Chadenet, Bagnols	<b>BLANC Marguerite, REBOUL Elie, ROBERT Guillaume</b>	Damoiselle Marguerite BLANC, femme de noble Pierre de RETZ, seigneur de la Fage, le Villeret et autres places, rentier du prieuré et bénéficiaire de Chadenet pour la présente année, a sous-arrenté pour 62 setiers de blé à Elie REBOUL, maçon, et Guillaume ROBERT, habitants de Bagnols, la dîme du Chadenet et du Mont.
3 E 7546 / 4453	1600/07/25	Sous-arrentement	Chadenet, Bagnols	<b>BLANC Marguerite, TEISSIER Jean, FOUZILLAC Michel</b>	Damoiselle Marguerite BLANC, femme de noble Pierre de RETZ, seigneur de la Fage, le Villeret et autres places, a sous-arrenté pour 19 setiers de blé à Jean TEISSIER dit CAGAROU [?], et Michel FOUZILLAC, de Bagnols, la dîme du village du Bouschet (Chadenet), dépendant du prieuré et bénéficiaire de Chadenet dont ledit de RETZ est receveur principal pour la présente année.
3 E 7548 / 4137	1603/00/00	Testament	Allenc (la Salesse)	<b>BLANC N.N.</b>	[Cahier tronqué, feuillets perdus. C'est la fin d'un testament] Le testateur est un BLANC N.N. Il gît dans son lit, malade. Legs à son neveu, Privat BLANC, fils de feu Thomas BLANC, de la Peyre (St-Frézal-d'Albugès). Legs à Claude BLANC, femme de Jean BORIE, de la Peyre, et à Jeanne BLANC, femme de Jean BORIE [sic], de Chazals, ses soeurs, 30 livres à chacune. Legs à autre Privat BLANC plus jeune, son autre neveu, frère du susdit Privat, 5 livres. Héritière universelle, Marie CHALMETON, femme du testateur. Rédigé à la Salesse (Allenc) dans la maison appartenant à la femme du testateur. L'acte est suivi d'une déclaration de ses dettes par le testateur.
3 E 7549 / 4108	1604/04/28	Précaire	Chadenet (Crouzets)	<b>BONHOMME André</b>	Jean TEYSSIER, laboureur, d'Allenc, tient à titre de précaire (demi-gain, profit et perte, suivant la coutume du pays) de André BONHOMME vieux, de Crouzets (Chadenet), une paire de boeufs. Voir conditions.
3 E 7549 / 4107	1604/04/28	Dette	Chadenet (Crouzets), St-Julien-du-Tournel (Sauvages)	<b>BONHOMME André et Vidal</b>	Vidal BONHOMME, de Sauvages (St-Julien-du-Tournel), doit 200 livres à André BONHOMME plus vieux, son frère, de Crouzets (Chadenet), à qui il a acheté de l'avoine, du bétail, et emprunté de l'argent. Parmi les témoins, Aldebert et André PAULET, maçons, d'Allenc.
3 E 7546 / 4449	1600/07/02	Droits (quittance)	Chadenet (Crouzets), St-Julien-du-Tournel (Sauvages)	<b>BONHOMME Etienne et Vidal</b>	Vidal BONHOMME, de Sauvages (St-Julien-du-Tournel), a reçu d'Etienne BONHOMME, son frère, de Crouzets (Chadenet), paiement d'une partie de ses droits de légitime. Ceci renvoie à un accord passé entre eux devant Me Pierre FAJON [notaire du Bleymard].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4449	1600/07/02	Ratification	Chadenet (Crouzets), St-Julien-du-Tournel (Sauvages)	<b>BONHOMME Etienne et Vidal</b>	Etienne BONHOMME, de Crouzets (Chadenet), avait donné pouvoir verbal à Vidal BONHOMME, son frère, de Sauvages (St-Jean-de-Tournel), de remettre à qui bon lui semblerait les droits qui leur viennent du décès ab intestat de Agnès BONHOMME, leur sœur (héritage à parts égales avec André BONHOMME, leur frère, y compris des sommes qu'il avait impliquées dans les biens de feu Claude CHALVIDAN). Il confirme, ce jour, par écrit, cet engagement.
3 E 7546 / 4399	1600/01/09	CM	Bagnols, Le Born	<b>BONHOMME Nizet, ARZALIER Béatrice</b>	Nizet BONHOMME, fils de feu Blaise BONHOMME et d'Agnès BICAN, de Bagnols, avec Béatrice ARZALIER, fille de feu Guillaume ARZALIER et Agnès GALLIN, du Mazel-Chaboux (le Born). Mariage religieux célébré ce jour. Le fiancé est assisté de sa mère et de Pierre PIGIERE, son beau-père ; la fiancée, de sa mère, de Michel TEISSIER, son beau-père, de Jean ARZALIER, son parrain, de la Prade [Allenc]. La fiancée se constitue en tous ses biens. Voir autres détails de la dot.
3 E 7546 / 4433	1600/06/00	Donation	Indications perdues	<b>BONICEL Catherine, OUVRIER N.N.</b>	<b>[Le début de l'acte est perdu. L'acte suivant est daté du 21/06]</b> Catherine BONICEL, veuve d'Antoine GISQUET, fait donation à un nommé OUVRIER de la moitié de ses biens, moyennant quoi ledit OUVRIER remet à ladite BONICEL tous ses droits sur les biens dudit feu GISQUET. Après son décès, il sera tenu, comme il l'a promis, de donner à Claude GISQUET, sa fille, femme de Guillaume DAUDE, de Montrodât, 10 écus au soleil.
3 E 7549 / 4098	1604/03/23	Dot (quittance)	Chadenet, Chasseradès	<b>BONICEL Privat, LAURENS Claude, MALACHANE Catherine</b>	Claude LAURENS, laboureur, de Chasseradès, comme mari de Catherine MALACHANE, a reçu de feu Antoine MALACHANE, son beau-père, Marguerite MALACHANE, sa belle-sœur, et Privat BONICEL, de Chadenet, entier paiement de 400 livres, 4 robes nuptiales, 2 couvertures, 2 draps, 5 setiers de céréales, moitié froment, moitié orge, une vache "garnie", 6 brebis, promis par ledit MALACHANE, père, au CM de sadite fille passé devant feu Me Antoine LEBLANC le 22/07/1582.
3 E 7548 / 4157	1603/10/14	Quittance	Chadenet, Villefort	<b>BONICEL Privat, MALACHANE Jean</b>	Jean MALACHANE, habitant de Villefort, comme fils et héritier de feu Barthélemy MALACHANE, originaire de Chadenet, a reçu des hoirs et bien-tenants de feu Antoine MALACHANE, de Chadenet, et par les mains de Privat BONICEL, dudit lieu, entier paiement de 408 livres 14 sols et 20 setiers de froment pour 2 obligations consenties devant feu Me Antoine LEBLANC en 1577.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4483	1600/06/08	CM	Allenc (Gourgons, Laubère)	<b>BONNET André, VELAIC Agnès</b>	André BONNET, fils de feu Jean BONNET et de Catherine BOUDET [écrit "BODETTE"], de Gourgons (Allenc), avec Agnès VELAIC, fille de Vidal VELAIC et de feu Agnès HOURS, de Laubère (ibidem). Le fiancé est autorisé et assisté de Etienne BOUDET, de la Prade (ibidem), et Pierre BONNET, de l'Arzalier (ibidem), ses oncles ; la fiancée, de son père, d'André VELAIC, son oncle, et d'Etienne VELAIC, son cousin. La fiancée se constitue en tous ses biens. Son père devra lui restituer les biens qu'il a reçus de sa femme suivant le testament de celle-ci (acte reçu par les Officiers de Laubère et signé par Me François BROUILLET, notaire et greffier de ladite Cour).
3 E 7546 / 4460	1600/07/28	Lodz	Allenc (l'Arzalier)	<b>BONNET Pierre ROCHEMURE (de) Anne</b>	Dame Anne de ROCHEMURE, femme de noble Marc d'AMANZE, seigneur du Bois-du-Mont, Serverette et autres places, ayant-droit et cause du seigneur d'Allenc, applique le droit de lodz à Pierre BONNET, de l'Arzalier (Allenc) pour l'acquisition qu'il a faite d'un pré (confronts) appartenant à Louis CHEVALIER, sieur de Rousses, de Mende.
3 E 7548 / 4201	1603/12/21	Accord	Allenc (l'Arzalier, la Salesse)	<b>BONNET Pierre, MAURIN Claude</b>	Pierre BONNET [écrit "BONNOT"], de l'Arzalier (Allenc), et Claude MAURIN, de la Salesse (ibidem), règlent à l'amiable le différend qui les a faits aller en justice. Ledit BONNET, comme mari de Françoise MERCIER, fille de feu Thomas MERCIER, réclamait 24 écus au soleil que ledit feu Thomas lui devait par obligation reçue le 01/06/1583 par Me Pierre BOUQUET, notaire de Châteauneuf-de-Randon, et contenant vente casuelle de 3 prés (confronts).
3 E 7548 / 4192	1603/11/09	Arrentement	Chadenet (Crouzets)	<b>BOYER Etienne, Guillaume et Antoine</b>	Guillaume et Antoine BOYER, père et fils, de Crouzets (Chadenet), ont arrenté une récolte pour 8 ans et 3 livres par an à Etienne BOYER, leur fils et frère.
3 E 7548 / 4190	1603/11/09	Obligation	Chadenet (Crouzets)	<b>BOYER Etienne, Guillaume et Antoine, SIBERT Pierre</b>	Guillaume et Antoine BOYER, père et fils, de Crouzets (Chadenet), ont emprunté 72 livres à Etienne BOYER, leur fils et frère. Ledit Guillaume BOYER, Agnès PEYTAVIN, sa femme, et ledit Antoine BOYER, leur fils, peuvent ainsi rembourser ce jour une dette de 45 livres envers Pierre SIBERT vieux, de Crouzets (obligation reçue par le présent notaire le 14/11/1597). Conditions de remboursement des 72 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4500	1600/10/00	Rémission	Chadenet	<b>BRAJON, GAUZY</b>	[fin d'acte. L'acte suivant est daté du 18/10] Rédigé dans la maison de Jean TOURIERE [écrit "THORIERE"]. Un certain Pierre TOURIERE paye la contrepartie financière d'une rémission dont il est le bénéficiaire de la part de 2 personnes du nom de BRAJON et GAUZY et s'engage, entre autres choses, à faire les honneurs funèbres d'un certain feu BRAJON.
3 E 7548 / 4148	1603/10/09	Achat	Allenc	<b>BROUSSE Claude, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	[Après le f° 267 V° (11/09), la fin du cahier est perdue. On passe au f° 287 R° (09/10)] Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame de La Tour, du Besset et autres places, dûment "congrédiée" [= autorisée], par son mari, a vendu à Claude BROUSSE, habitant d'Allenc, plusieurs terres (confronts).
3 E 7546 / 4463	1600/07/30	Quittance	Allenc (Laubère, le bourg)	<b>CAYROCHE Barthélemy, GIRAL Privat, VEYRUNES Etienne</b>	Me Privat GIRAL et Me Etienne VEYRUNES, [praticiens], habitants d'Allenc, comme collecteurs pour ladite paroisse, reçoivent, ce jour, des hoirs et bien-tenants de feu Gabriel BONIOL [écrit "BONYOL"], de Laubère, des mains et deniers propres de Barthélemy CAYROCHE, dudit lieu, entier paiement de toutes dettes envers eux.
3 E 7547 / 4336	1601/10/22	CM	Allenc (Laubère, le bourg)	<b>CAYROCHE Bernard, BESSE Catherine</b>	Bernard CAYROCHE, fils de feu Raymond CAYROCHE et de Jeanne SERRE, de Laubère (Allenc), avec Catherine BEYS, fille de Jacques BEYS et de feu Marguerite RIEU [écrit "du RIEU"], d'Allenc. Le père de la fiancée lui promet en dot 40 francs de Roi, 1 couverture.
3 E 7547 / 4326	1601/10/04	Droits (quittance)	Allenc (Laubère)	<b>CAYROCHE Vidal et autre Vidal</b>	Vidal CAYROCHE, de Laubère (Allenc), reçoit de Vidal CAYROCHE, son neveu, dudit lieu, 20 écus au soleil pour entier paiement de ce qui lui était dû par contrat d'accord passé entre eux sur le montant de ses droits de légitime sur l'héritage de ses défunts père et mère tenu à présent par sondit neveu (acte d'accord chez Me Pierre BOUQUET, notaire de Châteauneuf).
3 E 7546 / 4412	1600/01/17	Donation	Allenc (la Salesse)	<b>CHABALIER Etienne et Pierre, COUSSEGAL Claude</b>	Etienne CHABALIER, laboureur, et Claude COUSSEGAL, mariés, de la Salesse (Allenc), considérant que Pierre CHABALIER, leur fils aîné, vient de s'engager sous serment à prendre pour femme Benoîte MAURIN (CM reçu ce jour par le présent notaire), exécutent la promesse faite au CM en faisant donation de la moitié de leurs biens audit Pierre. Voir détail des conditions morales et financières de la donation.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4340	1601/10/24	Arrentement	Allenc (la Salesse), Galargues-le-Petit-34	<b>CHABALIER Pierre, BUISSON Jean, GIBERT Guillaume</b>	Il s'agit de l'arrentement des herbages de la Salesse (Allenc). Pierre CHABALIER et Jean BUISSON, dudit lieu, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants, ont arrenté les herbages à Guillaume GIBERT, "baillie des troupeaux estivant au présent pays", habitant de Galargues-le-Petit-34, en Languedoc. Conditions de l'arrentement.
3 E 7546 / 4408	1600/01/17	CM	Allenc (la Salesse, la Prade)	<b>CHABALIER Pierre, MAURIN Benoîte</b>	Pierre CHABALIER, fils d'Etienne CHABALIER et de Claude COUSSEGAL, de la Salesse (Allenc), avec Benoîte MAURIN, fille de feus Pierre MAURIN et Maurice TROSSEVIN, de la Prade (ibidem), assistée de Durand MAURIN, son oncle paternel. C'est ce dernier qui constitue la dot : 100 écus soit 300 livres de 20 sols chacune, une couverture en laine et un drap en toile, 1 robe teinte pour la fiancée, 1 robe pour la mère du marié. Les parents du fiancé devront lui faire donation de la moitié de leurs biens maintenant et du reste de leurs biens à la fin de leur vie.
3 E 7547 / 4320	1601/02/06	Dot (reconnaissance)	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC François et Isabeau</b>	Isabeau CHALDEYRAC, veuve d'Antoine MOULIN, du Beyrac (Allenc), donne quittance à François CHALDEYRAC, fils de feu Guillaume, dudit lieu, 2 livres sur la dot à elle faite par ledit feu Guillaume, son frère.
3 E 7547 / 4344	1601/10/28	Dot (reconnaissance)	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC François et Isabeau</b>	Isabeau CHALDEYRAC, veuve d'Antoine MOULIN, du Beyrac (Allenc), a reçu de François CHALDEYRAC, 56 sols tournois sur la dot à elle constituée en son CM par feu Guillaume CHALDEYRAC, frère d'Isabeau et père dudit François.
3 E 7547 / 4319	1601/02/06	Testament	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC Isabeau</b>	Isabeau CHALDEYRAC, veuve d'Antoine MOULIN, du Beyrac (Allenc), un peu malade et mal disposée de son corps, veut être inhumée au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Jean et Claude MOULIN, ses fils, pour leur entretien et nourriture jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie ou qu'ils se marient. Héritière universelle, Jeanne MOULIN, sa fille. Parmi les témoins, Jean et Antoine CHALDEYRAC, dudit lieu.
3 E 7547 / 4343	1601/10/28	Quittance	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC Isabeau et François</b>	François CHALDEYRAC, du Beyrac (Allenc), a reçu d'Isabeau CHALDEYRAC, veuve d'Antoine MOULIN, dudit lieu, entier paiement des arrérages de censive qu'elle lui doit pour 2 terres à elle constituées en dot par feu Guillaume CHALDEYRAC, frère de ladite Isabeau et père dudit François.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4358	1601/11/18	Quittance	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC Isabeau, ANDRE Claude</b>	Claude ANDRE, du Beyrac (Allenc), a reçu des hoirs de feu Antoine MOULIN, dudit lieu, par les mains d'Isabeau CHALDEYRAC, veuve dudit MOULIN, entier paiement d'arrérages de censive pour les terres que ledit MOULIN avait acquises dudit ANDRE ou de ses prédécesseurs.
3 E 7547 / 4359	1601/11/18	Quittance	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALDEYRAC Isabeau, GELY Vidal</b>	Vidal GELY, du Beyrac (Allenc), a reçu des hoirs de feu Antoine MOULIN, dudit lieu, par les mains d'Isabeau CHALDEYRAC, veuve dudit MOULIN, du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine, sur la censive que lesdits hoirs lui doivent comme tenanciers de la métairie dudit feu MOULIN pour des terres acquises de lui.
3 E 7546 / 4430	1600/04/12	Donation	Allenc (le Beyrac), Lachamp (Quintignac)	<b>CHALDEYRAC Jeanne, BALMELLES Béatrice, ANDRE Claude</b>	Jeanne CHALDEYRAC, veuve de Simon BALMELLES, du Beyrac (Allenc), conformément à la promesse faite au CM de Béatrice BALMELLES, sa fille, avec Claude ANDRE, dudit lieu, fait à sa fille donation de la moitié de ses biens. Les époux seront tenus de demeurer avec elle et la nourrir et entretenir jusqu'à la fin de ses jours. A Claude (G) et Agnès BALMELLES, femme de Jean CHABANON, de Quintignac (Lachamp), ses autres enfants, elle donne 10 écus au soleil.
3 E 7546 / 4465	1600/08/03	Sous-arrentement	Allenc (le Beyrac)	<b>CHALMETON Jean, ANDRE Jean</b>	Jean ANDRE, du Beyrac (Allenc), rentier principal des grains du Beyrac dépendant du prieuré et bénéfice d'Allenc des chanoines de l'église cathédrale de Mende, a sous-arrenté le village de Salelles à Jean CHALMETON, dudit lieu.
3 E 7546 / 4466	1600/08/06	Achat	Allenc	<b>CHALMETON Jean, CHASSEFIERE Jean</b>	<b>[Il manque la fin de l'acte ; folio 124 R° et V° manquant]</b> Jean CHASSEFIERE, d'Allenc, a vendu un champ (confronts) à Jean CHALMETON, sergent, habitant Allenc.
3 E 7547 / 4350	1601/11/05	Lodz	Allenc	<b>CHALMETON Jean, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Latour, Allenc et autres places, applique le droit de lodz à Jean CHALMETON, d'Allenc, pour l'acquisition qu'il a faite de Jean FOUZILLET, dudit lieu.
3 E 7548 / 4150	1603/10/09	Lodz	Allenc	<b>CHALMETON Jean, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame de La Tour, du Besset, Allenc et autres places, applique le droit de Lodz à Jean CHALMETON, habitant d'Allenc, pour l'acquisition qu'il a faite d'une maison avec courtil attenant ayant appartenu au présent notaire (acte d'achat chez Me ALMERAS).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4508	1600/11/06	Dot (quittance)	Bagnols	<b>CHALVIDAN Antoine, FABRE Etienne</b>	Etienne FABRE, tisserand, de Bagnols, a reçu d'Antoine CHALVIDAN, son beau-frère, dudit lieu, 40 "francs de Roi" sur la dot constituée en son CM passé avec Antoinette CHALVIDAN devant le présent notaire.
3 E 7548 / 4173	1603/10/23	Accord	St-Julien-du-Tournel (Serviès)	<b>CHAPTAL Michel, BARET Jean, SEVAJOL Etienne</b>	Demandeurs, Michel CHAPTAL, de Bagnols, comme mari de Vidale CHABALIER, héritière des biens de feu Michel VINCENS, son 1er mari, et Jean BARET, comme mari de Jeanne VINCENS, de Serviès (St-Julien-du-Tournel), ces derniers tant en leur nom qu'au nom de Isabeau VINCENS, leur belle-soeur et soeur, tenanciers des biens délaissés par feu N.N. VINCENS, père desdits VINCENS ; défendeur, Etienne SEVAJOL, laboureur, accusé de jouir indûment de 2 champs (confronts) qui leur appartiendraient. Finalement, accord amiable : 1 champ pour chaque partie. [actuellement, le hameau de Serviès est sur la commune de Mas-d'Orcières, anciennement Orcières, hameau de St-Julien-du-Tournel]
3 E 7547 / 4313	1601/01/23	Dot (reconnaissance)	Chadenet, Allenc (la Prade)	<b>COGOLUENHES Jean-Martin, ARZALIER Jean et Etienne</b>	Jean et Etienne ARZALIER, père et fils, de la Prade (Allenc), ce dernier, comme mari de Jeanne COGOLUENHES, ont reçu de Jean-Martin COGOLUENHES [de Chadenet], père de Jeanne, 300 francs de Roi, 1 vache, 7 brebis, robe, couverture, draps, sur la dot faite par ledit COGOLUENHES au CM reçu par le présent notaire.
3 E 7548 / 4206	1603/12/29	Dot (quittance)	Chadenet (le bourg, Crouzets)	<b>COGOLUENHES Jean-Martin, MICHEL Antoinette</b>	Antoinette MICHEL, veuve de Pierre VINCENS, et Pierre BARET, son beau-fils, de Crouzets (Chadenet), ont reçu de Jean-Martin COGOLUENHES, de Chadenet, 10 livres sur la dot constituée par feu Etienne COGOLUENHES à feus Jean MICHEL et Claude COGOLUENHES, père et mère de ladite Antoinette,
3 E 7547 / 4308	1601/01/23	Obligation	Chadenet	<b>COGOLUENHES Jean-Martin, TOURIERE Etienne</b>	Jean-Martin COGOLUENHES, de Chadenet, emprunte 36 écus au soleil 2/3 à Etienne TOURIERE vieux [écrit "THORIERE"], dudit lieu. Conditions de remboursement.
3 E 7546 / 4461	1600/07/30	Arrentement	Mende, Allenc	<b>Collectif</b>	Messires Pierre CLAUSTRE, Pierre [non lu], Pierre GIBRAT et Jean VEDRINES, chanoines de l'église cathédrale, tant en leur nom qu'en celui des autres chanoines de ladite église, donnent en arrentement les impôts dus au prieuré et bénéfice de la paroisse d'Allenc, à plusieurs rentiers, dont Jean ROBERT jeune, originaire de St-André-Capcèze, habitant l'Altaret [Allenc], et noble Jean-Antoine des FUSTIERS, seigneur de la Figière.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4419	1600/03/13	Bail	Allenc	Collectif Allenc	Il s'agit du bail de la collecte de la paroisse d'Allenc. Jean ANDRE, du Beyrac (Allenc), Antoine de COMBETTES, de Roussials (ibidem), Jean BARET, du Mazas (ibidem), comme receveurs modernes d'Allenc pour la présente année, ont reçu, en date du 25/02/1600, mandement à payer 225 écus au soleil, vingt sols 9 deniers tournois, à 3 termes égaux aux premiers jours d'avril, de juillet et d'octobre prochains, à remettre à Mende entre les mains de Marcelin de MANIFACIER, receveur du diocèse.
3 E 7546 / 4524	1600/11/19	Assemblée	Allenc	Collectif habitants d'Allenc	Me Jean BONNEFOY, notaire de Mende, comme rémissionnaire d'André VINCENS, fils et héritier de feu Jean VINCENS, receveur en 1576 des [non lu] tant ordinaires qu'extraordinaires imposées dans le diocèse de Mende, en avait réclamé le paiement aux habitants d'Allenc devant la Cour des baillif et juge de Gévaudan, qui condamna les habitants à lui payer 102 écus au soleil 1/3. Après avoir renoncé à faire appel devant la Cour des aides de Montpellier, les représentants des habitants se réunissent (voir liste ci-après). Ils décident de faire élire dans chaque hameau d'Allenc un receveur parmi les plus solvables, lesquels receveurs seront ensuite chargés de régler la dette audit BONNEFOY.
3 E 7546 / 4524	1600/11/19	Assemblée	Allenc	Collectif habitants d'Allenc	Sont présents : Jean ARZALIER et Jean SOUCHON, de la Prade, Pierre BONNET, Jean OZIOL et Raymond FERRAND, de l'Arzalier, Pierre CAYROCHE, Pierre et Jean ROUX, frères, Pierre BUISSON et Louis ROCHE, de Villesoule, Antoine ROCHE et Pierre P., de Gourgons, Barthélemy CAYROCHE, André et Vidal VELAIC, frères, Jean RAMADIER, Jacques GIRAL, Jean [non lu], de Laubère, Jean SABATIER, François BARET et Etienne du MAZEL, de Veyrines, Jean SIRVEN, Antoine BARET, Durand BARET, Jean ANDRE et François CHALDEYRAC, du Beyrac, Arnal VEYRUNES et Privat DURAND, de Salelles, André MOURGUE, Pierre POUGET, Jean MAURIN et Jean BARET, du Mazas, Jean ROBERT et Jean VELAIC, de l'Altaret, Pierre MICHEL, du Mazel, Antoine PEYTAVIN, Jean FOUZILLAC, Guillaume AMOUROUX, Jean REYNOARD, Jacques SUAU, Jacques BEYS, André MASSON, d'Allenc, et Antoine de COMBETTES, de Roussials.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4514	1600/11/12	Rémission	Bagnols, le Cheylard-l'Evêque	<b>CONTE Antoinette, ROBERT Jean</b>	Antoinette CONTE, veuve d'Antoine ROBERT, de Bagnols, a promis à Jean ROBERT, son fils, lors du CM de celui-ci avec Benoîte TEISSIER, du Cheylard-l'Evêque, ce jour, de lui céder tout ce que lui a laissé en héritage son défunt mari et lui fait donation de la moitié de ses biens, espérant qu'il sera son bâton de vieillesse. Conditions de la rémission et de la donation.
3 E 7546 / 4414	1600/01/22	Dot (quittance)	Allenc (le Mazel)	<b>CONTE Jean et Françoise</b>	Françoise CONTE, veuve de Antoine CONTE, du Mazel (Allenc), a reçu de Jean CONTE, dudit lieu, 8 livres sur la dot qui lui fut faite par Guillaume CONTE [supposition, car la page est abîmée à cet endroit] en son CM reçu par le présent notaire.
3 E 7547 / 4332	1601/10/11	Dot (reconnaissance)	Allenc (le Mazel)	<b>CONTE Jean et Françoise</b>	Françoise CONTE, veuve de Antoine CONTE, du Mazel (Allenc), a reçu de Jean CONTE, son frère, dudit lieu, 12 francs de Roi sur la dot constituée par feu Guillaume CONTE, père de Françoise, au CM de celle-ci. Parmi les signataires, Guillaume BLANC, fils du présent notaire.
3 E 7546 / 4477	1600/06/01	Donation	St-Julien-du-Tournel	<b>CONTE Jean, DIET Jeanne</b>	Jeanne DIET, de St-Julien-du-Tournel, se voyant âgée et considérant les bons services que lui a rendus Jean CONTE, fils de Vidal CONTE et de autre Jeanne DIET, sœur cadette de la précédente, son neveu, lui fait donation de tous ses biens. Il devra pourvoir à sa nourriture et à son entretien. Voir autres conditions, celle, en particulier de donner 15 livres à autre Jean CONTE, frère dudit.
3 E 7547 / 4361	1601/11/22	CM	Allenc (le Mazel), Cubières (le Crouzet)	<b>CONTE Jean, GOURDOUZE Maurice</b>	Jean CONTE, fils de feus Guillaume CONTE et Antoinette PEYTAVIN, du Mazel (Allenc), avec Maurice GOURDOUZE, fille de Jean GOURDOUZE et de feu Maurice CHAPPEL, du Crouzet (Cubières). Le fiancé est assisté de ses oncles, Guillaume PEYTAVIN, André et Pierre CONTE ; la fiancée est assistée de son père et d'Antoine BOREL, son oncle maternel. La dot (droits de légitime de la fiancée) : 100 écus au soleil, six brebis de port, 2 couvertures, 2 draps, 2 setiers de seigle, 3 robes garnies jusqu'à [= y compris] la cordelle [provençal, "courdello", ruban]. Outre cela, les habits du fiancé, 1 robe pour Françoise CONTE, tante du fiancé.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4207	1603/12/30	Cession, rémission	Allenc	<b>CORONAT François, RICHARD Jean</b>	Jean RICHARD, fils de feu Vidal RICHARD, d'Allenc, a cédé pour 60 livres à Me François CORONAT, praticien, d'Allenc, son cousin issu de germains, tout ce qu'il possède sur les biens de sondit défunt père. Il ne se réserve que la reddition de compte de l'administration desdits biens faite par Pierre FABRE, de Crouzets [Chadenet], son aïeul, et Jacques RICHARD, de la Besseyre, son oncle, ses tuteurs. Ces 60 livres comprennent 24 livres de la vente faite ce même jour par ledit François CORONAT, avec le consentement dudit Jean, à Jean GIRAL et Agnès MAZEL, mariés, d'Allenc, d'une pièce de terre qui fait partie des biens dudit Jean. Il vend de même certaines pièces à Me Etienne VEYRUNES. Le reste des 60 livres est payé du propre argent du donataire.
3 E 7547 / 4331	1601/10/09	Arrentement	Ste-Hélène, Bagnols	<b>COUDEIRE Guillaume, PEYTAVIN Antoine</b>	Antoine PEYTAVIN, praticien, greffier en partie de la baronie de Tournel, habitant Bagnols, comme fils et héritier de feu Jean PEYTAVIN, baille en partie de la baronie de Tournel, a arrenté à Guillaume COUDEIRE, habitant de Ste-Hélène, une parcelle de métairie qu'il possède audit lieu.
3 E 7547 / 4321	1601/02/13	Testament	Arzenc (Granouillac)	<b>COURTAILLAC Jean</b>	<b>[Il manque les dernières lignes de l'acte, le folio étant perdu]</b> Jean COURTAILLAC [écrit "CORTALHAC"], de Granouillac (Arzenc), malade du froid et du mauvais temps qu'il endura l'espace de 3 jours, demande à être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Dispositions pour l'entretien et nourriture de Gabriel, Hélix et Vidal COURTAILLAC, ses enfants, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge convenable pour recevoir leurs droits ou qu'ils se marient. Idem pour Louis COURTAILLAC, son autre fils. Il désigne Gabrielle SIRVEN [écrit "SIRVENTE"], sa femme, comme maîtresse de ses biens, sa vie durant, et lui fait une pension annuelle en nature qu'elle percevra tant qu'elle demeurera veuve. Legs de 30 francs de Roi à Balthazar THOULOZE, frère utérin du testateur, outre ce qu'il lui doit de ses droits de légitime. Héritière universelle, Marguerite COURTAILLAC, son autre fille. <b>[La femme du testateur est appelée 1 fois SIRVEN et 1 fois VINCENTE]</b>

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4351	1601/11/07	Lodz	Arzenc (Granouillac)	<b>COURTAILLAC Vidal, GIBERT Madeleine, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Allenc et autres places, dûment informée de l'accord matrimonial passé entre Vidal COURTAILLAC et Madeleine GIBERT, fille d'André GIBERT, de Granouillac [Arzenc], avec pacte que ledit COURTAILLAC impliquerait une certaine somme dans les biens dudit GIBERT, applique sur cette somme un droit de lodz d'entrées.
3 E 7546 / 4468	1600/08/08	CM	Allenc (Gourgons, le Beyrac)	<b>COURTIN Antoine, ANDRE Isabeau</b>	Antoine COURTIN, de Gourgons (Allenc), avec Isabeau ANDRE, veuve de Pierre JULLIEN, du Beyrac (ibidem), son 1er mari (CM reçu par Me BLANC). La fiancée, assistée de Claude ANDRE, son frère, promet d'apporter à son mari 18 écus au soleil 2/3. Ce dernier offre à sa femme une vache avec son veau femelle. Parmi les témoins, Guillaume BLANC, fils du présent notaire. Mariage religieux ce même jour.
3 E 7547 / 4306	1601/01/21	Quittance	Allenc (le bourg, la Prade)	<b>DAUDE Jean, BOUDET Etienne</b>	Messire Jean DAUDE, prêtre, d'Allenc, et Etienne BOUDET, de la Prade (Allenc), se donnent quittance réciproque en toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble jusqu'à ce jour.
3 E 7546 / 4501	1600/10/18	Dot (quittance)	St-Julien-du-Tournel (Serviès)	<b>DAUDE Vidal, BEYS Jacques</b>	Jacques BEYS, couturier d'Allenc, comme fils unique de feu Antoinette DAUDE et héritier de tous ses biens, a reçu de Vidal DAUDE, de Serviès (St-Julien-du-Tournel), son cousin germain, six-vingts livres et 5 brebis de la dot faite par feu Jacques DAUDE à ladite Antoinette (acte reçu par feu Me Jean LEBLANC). Ledit BEYS en donne quittance comme feu Nicolas BERMOND, son beau-père, et sadite défunte mère avaient donné quittance des paiements précédents faits sur cette dot.
3 E 7546 / 4473	1600/05/26	CM	Lezoux-63, Allenc (Gendric)	<b>DECOMBAS Jean, ROBERT Alayssette</b>	Jean DECOMBAS, travailleur, originaire de Notre-Dame-de-Lezoux-63, diocèse de Clermont, en Auvergne, habitant à présent Clairan-30, en Languedoc, avec Alayssette ROBERT, fille de Antoine ROBERT et de feu Privade GIBELIN, du Gendric (Allenc). La fiancée est assistée de son père, de Jean ROBERT vieux et jeune, ses frères, et de Antoine MOULIN, son beau-frère. La dot, constituée par le père de la fiancée, et par le frère donataire de leur père : 45 écus au soleil, 1 robe, 1 couverture.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4420	1600/03/31	Levée de l'aide et de l'octroi (bail)	Chadenet (le bourg, Crouzets)	<b>DURAND Guillaume, BOHOMME André, VACHERY Guy et Jean</b>	Il s'agit d'un bail pour lever l'aide et l'octroi. Guillaume DURAND, de Chadenet, et André BONHOMME, de Crouzets (ibidem), comme receveurs modernes de cette paroisse, chargés de lever l'aide et l'octroi, avaient fixé la cotisation suivant transaction passée avec les habitants de la paroisse (acte d'accord reçu par feu Me Jean LEBLANC. Et ils en avaient donné la levée à Guy VACHERY. Autres personnes citées, Jean VACHERY et Michel FABRE. <b>[Une grosse tache sur la page rend pénible le reste de la lecture]</b>
3 E 7546 / 4520	1600/11/14	Dette	Bagnols, N.N.	<b>ESCULIER Guillaume, RETZ (de) Pierre</b>	Guillaume ESCULIER, de Bagnols, habitant à présent le Cheylard-l'Evêque, reste redevable de 33 écus au soleil envers noble Pierre de RETZ, seigneur de la Fage et autres places, et ce, pour compte final de toutes affaires entre eux ainsi que de toutes affaires entre feu noble Guillaume LEBLANC/BLANC, seigneur de la Bessière, et feu Guillaume ESCULIER, père dudit Guillaume. Liste d'obligations avec références notariales. Conditions de remboursement. [On voit dans d'autres actes du même registre que Marguerite BLANC est la femme de Pierre de RETZ]
3 E 7546 / 4505	1600/11/05	Prise de possession	le Bleymard	<b>FABRY/FABRE Jean, DAUDE Jean</b>	C'est un dimanche, au Bleymard, devant la porte de l'église paroissiale St Jean. Messire Jean FABRY/FABRE, prêtre du diocèse de Mende, est assisté de messire Jean DAUDE, aussi prêtre de ce diocèse. Ledit FABRY/FABRE va être mis en possession du prieuré séculier de St-Jean-du-Bleymard, conformément à la recommandation de Monseigneur le révérendissime évêque de Mende, comte de Gévaudan, datée du 10/10 dernier. C'est ledit DAUDE qui l'intronise lors de la cérémonie (voir détails).
3 E 7547 / 4355	1601/11/18	Achat	Allenc (les Salelles, le Beyrac)	<b>FERRAND Jean, ANDRE Claude</b>	Claude ANDRE plus vieux, du Beyrac (Allenc), a vendu à Jean FERRAND, des Salelles (ibidem), 2 nuits de fumade, l'une de la "fedayre" [provençal "fedairo", l'espèce ovine en général, les bêtes à laine], l'autre, des vassives qui estivent là.
3 E 7546 / 4492	1600/06/11	Arrentement	Galargues-le-Petit-34, Allenc (le Beyrac)	<b>FILIASTRE Jean, collectif Allenc</b>	Jean ANDRE, Antoine BARET, Vidal GELY, Pierre POUGET, Jean SIRVEN, Pierre BERMOND et Claude ANDRE, du Beyrac (Allenc), en leur nom et en celui des habitants dudit lieu, ont arrenté pour l'an prochain les herbages dudit lieu pour y faire paître son troupeau à Jean FILIASTRE, de Galargues-le-Petit-34, en Languedoc.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4503	1600/11/01	Arrentement	Galargues-le-Petit-34, Allenc (Laubère)	<b>FILIASTRE Jean, collectif Allenc</b>	Jean COUDIER, Jean BONAL et Jean RAMADIER, de Laubère (Allenc), tant en leur nom qu'en celui des autres habitants dudit lieu, ont arrenté les herbages de Laubère à Jean FILIASTRE, de Galargues-le-Petit-34, en Languedoc. Voir conditions du bail.
3 E 7546 / 4522	1600/11/14	Achat	Bagnols, le Cheylard-l'Evêque	<b>FOUZILLAC Jean, ESCULIER Guillaume</b>	Guillaume ESCULIER, originaire de Bagnols, habitant à présent au Cheylard-l'Evêque, a vendu à Jean FOUZILLAC vieux, de Bagnols, un pré (confronts) pour 53 écus au soleil 1/3. Une partie de cette somme rembourse ce que feu Guillaume ESCULIER, père du vendeur, devait à feu noble Antoine LEBLANC/BLANC.
3 E 7548 / 4127	1603/04/14	Echange	Allenc	<b>FOUZILLET Etienne et Jean</b>	Etienne FOUZILLET, maréchal, d'Allenc, et Jean FOUZILLET, laboureur, dudit lieu, ont échangé des terres (confronts).
3 E 7548 / 4159	1603/10/19	Obligation	Allenc	<b>FOUZILLET Jean, VEYRUNES Etienne</b>	Jean FOUZILLET, laboureur, d'Allenc, reconnaît devoir de l'argent à Me Etienne VEYRUNES, praticien, d'Allenc, tant pour un prêt que pour compte final d'autres obligations reçues par le présent notaire.
3 E 7547 / 4335	1601/10/22	CM	Balsièges (Changefège), Allenc (le Mazel)	<b>GALTIER Antoine, MICHEL Astruge</b>	Antoine GALTIER, fils de feus Pierre GALTIER et Hélix BOREL, de Changefège (Balsièges), avec Astruge MICHEL, fille de feus Pierre MICHEL et Antoinette SABATIER, du Mazel (Allenc). La fiancée est assistée d'Antoine et Pierre MICHEL, ses frères. La fiancée s'est constituée en tous ses biens.
3 E 7548 / 4134	1603/04/22	Accord	Mende, Allenc (le Beyrac)	<b>GARDES Gibert, BERMOND Pierre</b>	<b>[acte incomplet - pages perdues]</b> Pierre BERMOND, laboureur, du Beyrac (Allenc), comme père et légitime administrateur de la personne et des biens de Marguerite BERMOND et de feu Agnès CHALDEYRAC, a assigné devant la Cour ordinaire de Mende Me Gibert BUISSON, notaire royal de Mende, comme tuteur de Gibert GARDES, pour répartir et partager les biens délaissés tant par ladite feu CHALDEYRAC que par feus Antoine CHALDEYRAC et Vidale BARET, ses père et mère. La Cour adjugea audit Pierre BERMOND, père de ladite Marguerite BERMOND, sur les biens desdits feus Antoine et Agnès CHALDEYRAC, aïeul et mère de Marguerite, 5 pièces sur douze, et sur les biens de Me GARDES, 6 pièces sur 12. Voir autres éléments de la répartition. Le tout, en indivis. Ce jour, Me Gibert GARDES, marchand, de Mende, d'une part, Pierre BERMOND, au nom de sa fille, d'autre, se mettent d'accord à l'amiable pour le partage des biens.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4196	1603/11/30	Dot (reconnaissance)	Allenc (Villesoule), St-Frézal-d'Albugès (Chazals)	<b>GARNIER Jean, GRAVIL Antoine, TEISSIER Maurice (F)</b>	Antoine GRAVIL, de Chazals (St-Frézal-d'Albugès), comme mari de Maurice TEISSIER, a reçu de Jean GARNIER, de Villesoule (Allenc), 70 livres conformément à l'accord passé devant le présent notaire entre ledit GARNIER et ladite TEISSIER pour la répétition de la dot faite à celle-ci lors de son CM avec feu Pierre ROUX, son 1er mari.
3 E 7548 / 4197	1603/12/07	Quittance	Allenc (Villesoule), Altier (Bergognon)	<b>GARNIER Jean, POUJOL Maurice</b>	Maurice POUJOL, de Bergognon (Altier), tant en son nom que comme bien-tenant de feu Vidal LAURENS, de la Pigeire (ibidem), que comme ayant-droit des autres bien-tenants dudit feu LAURENS, a reçu des hoirs de feu Jean BARET, de Villesoule, par les ains et argent propre de Jean GARNIER, dudit lieu, 50 livres que ce dernier devait audit feu LAURENS par obligation du 29/09/1564 reçue par Me Vidal CHAZES, notaire de Laval-de-Borne [notaire et lieu inconnus].
3 E 7548 / 4193	1603/11/09	Quittance	Bagnols, Allenc (le bourg, le Mazel, la Prade)	<b>GAUZY Jean et Claude, MASSON André, CONTE Jean, SOUCHON Jean</b>	André MASSON, d'Allenc, Jean CONTE, du Mazel (ibidem), Jean SOUCHON, de la Prade (ibidem), comme procureurs modernes de la paroisse ainsi que pour l'année dernière, ont reçu de Jean et Claude GAUZY, praticiens, de Bagnols, receveurs pour la paroisse d'Allenc (contrat de bail reçu par le présent notaire), 592 écus. [Voir détail pas très facile à démêler]
3 E 7547 / 4345	1601/10/28	Dot (reconnaissance)	Bagnols	<b>GAUZY Jean, BARET Agnès</b>	Charles GAUZY, de Bagnols, comme mari de Marguerite TEISSIER, fille et héritière de feu Etienne TEISSIER, dudit lieu, a reçu des hoirs de feu Bernard TEISSIER, dudit lieu, par les mains et argent d'Agnès BARET, veuve de ce dernier, et Jean GAUZY, mari de Catherine TEISSIER, fille dudit Bernard et héritière à parts égales, 7 écus au soleil pour entier paiement de 10 écus au soleil que ledit Bernard TEISSIER devait audit feu Etienne (obligation reçue par Me GIRARDON le 06/12/1582)

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4498	1600/10/08	CM	Bagnols, Chadenet (Crouzets)	<b>GAUZY Jean, FABRE Catherine</b>	Me Jean GAUZY, praticien, fils de feu Laurent GAUZY et de Catherine ALTIER, de Bagnols, avec Catherine FABRE, fille de Michel FABRE et de feu Agnès PEYTAVIN, de Crouzets (Chadenet). Le fiancé est assisté de sa mère, de Nadal GAUZY, son oncle, Raymond TEISSIER, son beau-frère ; la fiancée, de son père, de Pierre FABRE et Catherine TOURIERE [écrit "THORIERE"], ses grands-parents, de messire Jean FABRE, chanoine du vénérable collège de [non lu]. La dot est constituée par Pierre et Michel FABRE, père et fils, ce dernier avec l'autorisation de son père : 250 livres, 2 couvertures, 2 draps, 3 robes nuptiales garnies jusqu'à la courdolle [rubans?], dont 2 en couleur, et un champ (confronts). [acte incomplet, cahier perdu]
3 E 7548 / 4174	1603/10/28	Achat	Bagnols, St-Julien-du-Tournel (Oltet)	<b>GAUZY Jean, MASSADOR Raymond</b>	Raymond MASSADOR, laboureur, d'Oltet (St-Julien-du-Tournel), a vendu un pré (confronts) à Me Jean GAUZY, praticien, de Bagnols, au prix de 75 livres estimé par sages hommes, Jean TEISSIER, de Bagnols, Barthélemy BARBUT, d'Oltet, et Jean PAULET, du Bleynard, prudhommes commis amiablement par les parties.
3 E 7548 / 4179	1603/10/28	Echange	Bagnols, Altier (le Cros)	<b>GAUZY Jean, PAULET Jean</b>	Me Jean GAUZY, praticien, de Bagnols, et Jean PAULET, dudit lieu, habitant à présent le Cros (Altier), procèdent à un échange de biens : 2 terres données par le premier, une petite maison avec jardin, 2 champs et 1 pré, par le second. Confronts de tous les biens échangés. Parmi les personnes citées, feu Antoinette ROBERT, fille de Guillaume ROBERT et femme dudit PAULET. Ledit PAULET ayant donné des biens valant 40 livres de plus que ceux qu'il a reçus, reçoit cette somme compensatoire en espèces.
3 E 7546 / 4516	1600/11/12	Arrentement	Bagnols, St-Julien-du-Tournel (Auriac)	<b>GAUZY Jean, PAULET Pierre</b>	Jean GAUZY, praticien, de Bagnols, a arrenté à Pierre PAULET, d'Auriac (St-Julien-du-Tournel), pour 3 ans, 3 prés et 2 champs. Conditions du bail.
3 E 7548 / 4158	1603/10/15	Obligation	Arzenc, Pelouse-la Rouvière (les Salses)	<b>GIBERT André, ANDRE Antoine</b>	André GIBERT, de Granouillac (Arzenc), emprunte à Antoine ANDRE, des Salses (Pelouse-la Rouvière), 42 livres et 1 setier de seigle. Modalités de remboursement.
3 E 7548 / 4132	1603/04/16	Achat	Allenc	<b>GIBERT Guillaume, PEYTAVIN Antoine</b>	Antoine PEYTAVIN, laboureur, d'Allenc, a vendu pour 9 livres à Guillaume SIBERT, dudit lieu, le droit de tenir 40 bêtes à laine, en indivis avec les autres habitants. Parmi les témoins, Claude SIBERT, praticien, de Crouzets, et Guillaume ROBERT, maçon, d'Allenc.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4434	1600/06/21	Dot (quittance)	Pelouse (la Rouvière), Belvezet	<b>GILLES Guillaume, CHARLES Jean</b>	Jean CHARLES [écrit "CHARLE"], de la Rouvière [Pelouse], comme mari de feu Catherine RICHARD et administrateur de la personne et des biens de leurs enfants, a reçu de Guillaume GILLES, de Belvezet, 20 livres pour entier paiement d'un legs fait à ladite feu RICHARD par feu Vidal RICHARD, son père, ainsi que 14 livres sur la dot que ce dernier fit à sa fille.
3 E 7548 / 4209	1603/12/30	Achat	Allenc	<b>GIRAL Jean, CORONAT François</b>	Me François CORONAT, praticien, d'Allenc, vient d'être fait donataire ce jour, devant le présent notaire, par Jean RICHARD, son cousin issu de germains, d'Allenc, de tous les biens qui lui sont venus par héritage de feu Vidal RICHARD, son père. Mais il n'a pas le moyen de payer cette somme sans vendre des éléments de cette donation. Le donateur lui en donne l'autorisation. C'est pourquoi ledit CORONAT vend un champ (confronts) à Jean GIRAL et Agnès MAZEL, d'Allenc.
3 E 7548 / 4130	1603/04/14	Achat	Allenc	<b>GIRAL Jean, MAZEL Agnès, PEYTAVIN Jean</b>	Jean PEYTAVIN, laboureur, d'Allenc, a vendu un champ (confronts) à Jean GIRAL jeune et Agnès MAZEL, mariés, dudit lieu. Parmi les témoins, Bertrand COUTAREL, Me fondeur de cloches, de Chaliers-15, en Auvergne.
3 E 7547 / 4351	1601/11/06	Quittance	Allenc	<b>GIRAL Pierre, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Allenc et autres places, a reçu de feu Jean GIRAL, d'Allenc, par les mains de Pierre GIRAL, son fils, en céréales et argent, paiement de ce que ledit feu GIRAL devait à feu Madame de MERCOIRE qui était usufruitière du mandement et de la place d'Allenc.
3 E 7546 / 4451	1600/07/00	Achat	Allenc	<b>GIRAL Privat</b>	<b>[Début de l'acte perdu. L'acte suivant est daté du 16/07/1600]</b>
3 E 7549 / 4106	1604/04/20	Achat	Allenc	<b>GIRAL Privat</b>	Me François CORONAT, praticien, d'Allenc, vend pour 12 livres 10 sols à Privat GIRAL, dudit lieu, un petit tronçon de champ (confronts). <b>[la fin de l'acte est perdue ainsi que les f° 70 à 75 inclus]</b>
3 E 7547 / 4328	1601/10/07	Arrentement	Allenc, Badaroux (Nogaret)	<b>GIRAL Privat, BONICEL Jean vieux</b>	Jean BONICEL vieux, de Nogaret (Badaroux), a arrenté à Privat GIRAL, d'Allenc, toutes les terres qu'il possède audit lieu, acquises de feus Etienne FOUZILLET, Guillaume MOULIN et Jean TEISSIER, dudit lieu. Bail de 5 ans pour 10 francs de Roi par an.
3 E 7546 / 4402	1600/01/13	Achat	Allenc	<b>GIRAL Privat, BROUSSE Antoine</b>	Antoine BROUSSE, laboureur, d'Allenc, a vendu à Privat GIRAL [écrit "GIRAILH"], dudit lieu, une partie d'un champ sis à Allenc (confronts), et ce, pour 40 écus au soleil.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4447	1600/06/30	Achat	Allenc	<b>GIRAL Privat, REYNOARD Jean</b>	Jean REYNOARD vieux, d'Allenc, fils de feu Jean REYNOARD, a vendu à Privat GIRAL, dudit lieu, le privilège de tenir 60 bêtes à laine sur les terres champêtres d'Allenc et le droit d'en retirer le fumier et le lait, comme font, de toute ancienneté, les autres habitants et comme faisait le défunt père du vendeur ainsi que ses autres prédécesseurs [= ses ascendants]. Prix : 5 livres 10 sols.
3 E 7546 / 4451	1600/07/05	Achat	Allenc	<b>GIRAL Privat, VEYRUNES Etienne</b>	[Nous n'avons que la 1ère page de cet acte. Photo 4451 à gauche f° 120 V° et à droite folio 127 R°] Marguerite HEBRARD, veuve de Guillaume BERARD, de Gourgons (Allenc), vend à Privat GIRAL et Etienne VEYRUNES, praticiens, d'Allenc, l'équivalent d'une charretée de foin à payer annuellement.
3 E 7546 / 4417	1600/03/11	Accord	Allenc	<b>GIRAL Privat, VEYRUNES Etienne, PEYTAVIN Bertrand</b>	Privat GIRAL et Etienne VEYRUNES, praticiens, d'Allenc, d'une part, messire Bertrand PEYTAVIN, prêtre, d'Allenc, d'autre part, étaient en procès pour une somme d'argent due par ce dernier aux premiers en leur qualité de collecteurs de la paroisse d'Allenc. Ils s'accordent à l'amiable.
3 E 7547 / 4367	1601/12/02	Dot (reconnaissance)	Cubières (le Crouzet), Allenc (le Mazel)	<b>GOURDOUZE Jean, CONTE Jean</b>	[acte non terminé, fin du registre perdue] Jean CONTE, [fils de feus Guillaume CONTE et Antoinette PEYTAVIN], du Mazel (Allenc), comme mari de Maurice GOURDOUZE, [fille de Jean GOURDOUZE et de feu Maurice CHAPPEL, du Crouzet (Cubières)], a reçu de Jean GOURDOUZE, son beau-père, paiement de la 1ère échéance de la dot faite au CM [du 22/11 dernier, même registre].
3 E 7547 / 4364	1601/11/22	Droits (quittance)	Cubières (le Crouzet), Allenc (le Mazel)	<b>GOURDOUZE Maurice (F) et Jean</b>	Maurice GOURDOUZE, fille de Jean GOURDOUZE et de feu Maurice CHAPPEL, du Crouzet (Cubières), femme jurée de Jean CONTE, du Mazel (Allenc), donne quittance de ses droits de légitime calculés à l'occasion de la dot promise par son père au CM reçu par le présent notaire [même registre].
3 E 7546 / 4435	1600/06/25	Achat	Allenc (Laubère)	<b>GRASSET Jean, PEYRAVIN Mathieu</b>	Mathieu PEYRAVIN, originaire d'Allenc, a vendu à Jean GRASSET, de Laubère (ibidem), un petit jardin (confronts). [Il manque le f° 103]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4486	1600/06/08	CM	La Rouvière (les Salses)	<b>HERMET Pierre, PONS Marie</b>	Pierre HERMET, fils de feus Jean HERMET et Marguerite TICHIT, des Salses (la Rouvière), avec Marie PONS, fille de feu Jean PONS et de Marie SERRE, dudit lieu. Le fiancé, avec l'autorisation de Antoine HERMET, son frère, et de Jacques ARNAL, son cousin germain, de Ste-Hélène ; la fiancée, assistée de sa mère, de Jeanne SERRE, sa tante, et de Vidal PONS, son cousin. La fiancée [appelée ici Marguerite] s'est constituée en tous ses biens. Les futurs mariés devront nourrir et entretenir ladite Marie SERRE.
3 E 7548 / 4192	1603/11/09	Legs (quittance)	St-Julien-du-Tournel (Fraissinet)	<b>LAURENS Claude, RIGAUD Simon</b>	Simon RIGAUD [écrit "RIGAUD"], de Blauzac-30, diocèse d'Uzès, comme mari de Marie DEVEZE, fille de feus Jean DEVEZE et Agnès BUISSON, de Fraissinet (St-Julien-du-Tournel), a reçu de Claude LAURENS, frère utérin de ladite DEVEZE, 14 livres pour 1/6ème du legs fait à celle-ci par feu Jean LAURENS, frère dudit Claude (testament reçu par feu Me Antoine LEBLANC).
3 E 7546 / 4437	1600/06/28	Accord	Chastanier (les Moulins), Arzenc (le Mont)	<b>MALABOUCHE Jean, BRESSON Jean</b>	Jean BRESSON, des Moulins (Chastanier), avait constitué en dot à feue Jeanne BRESSON, sa fille, femme de Jean MALABOUCHE, du Mont (Arzenc), une métairie située au Mont, à charge pour ce dernier de lui remettre 83 écus au soleil 1/3 (acte chez Me Pierre BOUQUET, notaire de Châteauneuf, le 11/06/1583). Il était entendu qu'en cas de décès de l'un des époux la métairie serait rendue audit BRESSON (ou à ses héritiers) et que ledit MALABOUCHE récupérerait les 83 livres. Montage financier qui intègre la question de l'augment prévu au CM. Confronts des terres données. Parmi les témoins, Me Privat MACARY, notaire royal du Cellier.
3 E 7547 / 4330	1601/10/08	Quittance	Allenc (l'Arzalier, le Mazel)	<b>MARCON Bertrand, ARZALIER Marguerite</b>	Marguerite ARZALIER, veuve de Pierre MAURIN, du Mazel [Allenc], a reçu de Bertrand MARCON, de l'Arzalier [ibidem], paiement de la censive qu'il lui doit.
3 E 7547 / 4329	1601/10/08	Quittance	Allenc (l'Arzalier, le Mazel)	<b>MARCON Bertrand, ROBERT Catherine</b>	Catherine ROBERT, veuve de Pierre REBOUL, du Mazel (Allenc), a reçu de Bertrand MARCON, de l'Arzalier (Allenc), entier paiement d'arrérages de censive pour les terres qu'il a acquises d'elle.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7549 / 4099	1604/03/25	Testament	Allenc (l'Arzalier)	<b>MARRON Bertrand</b>	Bertrand MARRON [écrit "MARON"], de l'Arzalier (Allenc), âgé et malade, veut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Il veut que Jean, autre Jean et Etienne MARRON, ses fils et de Catherine POUGET, soient nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de se gouverner eux-mêmes. Héritière universelle, sadite femme, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. En cas de décès de sa femme, il lui substitue ses enfants selon l'ordre de primo-géniture.
3 E 7547 / 4306	1601/01/21	Arrentement	Allenc (le bourg, la Prade)	<b>MASSON André, MAZEL Pierre, BOUDET Etienne</b>	Etienne BOUDET, de la Prade (Allenc), arrente un pré à André MASSON et Pierre MAZEL, d'Allenc. Conditions du bail.
3 E 7548 / 4124	1603/04/11	Vente casuelle	Allenc	<b>MASSON André, PEYTAVIN Antoine</b>	Antoine PEYTAVIN, laboureur, d'Allenc, reconnaît devoir à André MASSON, couturier, dudit lieu, 50 livres pour une obligation reçue par Me André GIRAUDON [notaire de Grandrieu] le 09/10/1596. Faute de paiement, son créancier a obtenu en justice la saisie de 2 terres. Tout près d'obtenir le décret d'exécution de la sentence, il accepte de prolonger les délais de paiement. Engagement du débiteur qui, en garantie, fait vente casuelle d'un champ (confronts) à son créancier.
3 E 7548 / 4199	1603/12/09	Quittance	Allenc, St-Laurent-les-Bains-07, Sablières-07	<b>MASSON André, ROBERT Raymond, REBOUL Jacques, MEZEYRAC (de) Gervais</b>	Jacques REBOUL, habitant de St-Laurent-les-Bains-07, diocèse de Viviers, par procuration de noble Gervais de MEZEYRAC, écuyer, habitant Sablières-07, a reçu des hoirs de Claude ROBERT, d'Allenc, par les mains et argent propre d'André MASSON, Raymond ROBERT et du présent notaire, 72 livres pour entier paiement de pareille somme due par feu Claude ROBERT à feu Pierre de MEZEYRAC, écuyer (obligation reçue par Me Vidal CHAZES le 30/09/1567)
3 E 7546 / 4492	1600/06/11	Confirmation d'achat	Allenc (Montbel)	<b>MAURIN Claude, ROUSSET Louis</b>	Louis ROUSSET, fils de feu Jean ROUSSET, de Montbel (Allenc), avait vendu un pré et 2 champs (confronts) à Claude MAURIN, dudit lieu, par contrat reçu le 06/10/1591 par Me André GIRAUDON [notaire de Grandrieu]. Il confirme cette vente. [Nous n'avons pas la fin de l'acte, des pages étant perdues]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4144	1603/09/06	Rachat	La Rouvière (la Salesse)	<b>MAURIN Claude, ROUVIERE Antoinette</b>	Le mari d'Antoinette ROUVIERE, veuve de Vidal BOYER, de la Salesse (la Rouvière), avait acheté avec possibilité de rachat, à feu Thomas MERCIER, dudit lieu, 2 champs pour 16 livres (acte passé devant Me FAJON). Claude MAURIN, comme mari de Françoise MERCIER, fille et héritière dudit feu Thomas, voulant recouvrer cette somme, engagea une action en justice contre ladite ROUVIERE. Celle-ci, ce jour, lui restitue les champs.
3 E 7546 / 4411	1600/01/17	Droits (quittance)	Allenc (la Prade)	<b>MAURIN Durand et Benoîte</b>	Benoîte MAURIN, fille de feus Pierre MAURIN et Maurice TROSSEVIN, de la Prade (Allenc), autorisée par Pierre CHABALIER, son juré mari, cède à Durand MAURIN, son oncle, tous ses droits, et ce, en contrepartie de la dot que ce dernier lui a faite en son CM (acte passé ce jour devant le présent notaire).
3 E 7546 / 4422	1600/04/03	Dot (quittance)	Allenc (la Prade, la Salesse)	<b>MAURIN Durand et Benoîte, CHABALIER Pierre</b>	Pierre CHABALIER, fils d'Etienne CHABALIER [et de Claude COUSSEGAL], de la Salesse (Allenc), comme mari de Benoîte MAURIN, [fille de feus Pierre MAURIN et Maurice TROSSEVIN, de la Prade (ibidem)], a reçu de Durand MAURIN, son "beau-frère", de la Prade, 10 écus au soleil et autres choses promises par ce dernier au CM reçu par le présent notaire [même registre, le 17/01/1600 ; <b>selon le CM, Durand MAURIN est en réalité l'oncle paternel de Benoîte et non son frère</b> ]
3 E 7548 / 4189	1603/11/09	Dot (reconnaissance)	Allenc (la Prade, la Salesse)	<b>MAURIN Durand et Benoîte, CHABALIER Pierre</b>	Pierre CHABALIER, de la Salesse (Allenc), comme mari de Benoîte MAURIN par qui il a promis de faire ratifier le contenu du présent acte, a reçu de Durand MAURIN, de la Prade (ibidem), oncle de sa femme, 35 livres 6 sols sur la dot faite par ce dernier au CM reçu par le présent notaire.
3 E 7548 / 4184	1603/11/07	Lodz	Allenc	<b>MAURIN Guillaume</b>	André PELOUX, lieutenant de baille au mandement de Mirandol, dûment certifié de l'acquisition faite par Guillaume MAURIN, d'Allenc, d'une pièce de champ appartenant à Pierre MICHEL, dudit lieu, lui applique le droit de lodz au nom de Claude de BORNE, seigneur de Mirandol, Naves, l'Arzalier, le Mazel et autres places.
3 E 7548 / 4203	1603/12/23	Arrentement	Allenc (le Mazel)	<b>MAURIN Guillaume, SIRVEN Pierre</b>	Guillaume MAURIN, fils de Pierre MAURIN, du Mazel (Allenc), a arrenté pour 3 ans plusieurs terres à Pierre SIRVEN, charpentier, dudit lieu. Parmi ces terres, toutes situées au Mazel, 1 champ acquis de Marguerite ARZALIER, sa mère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4407	1600/01/16	Dot (quittance)	Allenc (Montbel)	<b>MAURIN Pierre, RAYMOND François</b>	François RAYMOND, [laboureur], de la Salesse (Allenc), a reçu de Pierre MAURIN, de Montbel (ibidem), 100 livres sur la somme promise par ce dernier au CM passé devant le présent notaire entre Jean BARJETON et Louise RAYMOND, fille dudit François et nièce dudit MAURIN. Il reçoit aussi 3 setiers de blé-seigle, une couverture pour le lit "dotal" et une robe avec les habits menus, le tout sur la dot constituée par feu Pierre MAURIN à Catherine MAURIN, femme en 1ères noccs dudit RAYMOND, promis par ledit Pierre, fils dudit feu Pierre.
3 E 7548 / 4147	1603/09/11	Quittance	Allenc (l'Altaret), Châteauneuf-de-Randon	<b>MAURIN Vidal, ROCHER Vidal, RAMEIL Anne</b>	Vidal ROCHER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Anne RAMEIL, héritière de feu Vidal GERVAIS, son 1er mari, a reçu de Vidal MAURIN, de l'Altaret [Allenc], 6 livres que ledit GERVAIS, dans son testament, avait déclaré lui devoir.
3 E 7549 / 4111	1604/04/29	Dot (quittance)	Pelouse-la Rouvière (Salses)	<b>MAZAREL Catherine, ATTRAZIC Pierre</b>	Pierre ATTRAZIC, [fils de feu Pierre ATTRAZIC et de Jeanne CONTE], de Salses (Pelouse-la Rouvière), comme mari juré de Catherine MAZAREL, a reçu de celle-ci huit-vingt-six livres en diverses façons : argent comptant, brebis de port, obligations dont une consentie par Claude SERRE, de Nozières [Ispagnac], reçue par Me Jean BOSQUIER le 25/03/1601, une autre par Guillaume DURAND, d'Oltet, reçue par Me André GIRAUDON, notaire du Bleynard, le 11/06/1601. <b>[acte non terminé ; pages perdues du f° 81 à 86 inclus]</b>
3 E 7548 / 4198	1603/12/08	Obligation	Chadenet (Crouzets)	<b>MEJEAN Isabeau, FABRE Jean, PEYTAVIN Privat</b>	Isabeau MEJEAN, veuve de Firmin FABRE, et Jean FABRE, son fils et donataire, de Crouzets (Chadenet), ont emprunté 45 livres à Privat PEYTAVIN, de Chadenet. Modalités de remboursement.
3 E 7547 / 4307	1601/01/21	Quittance	Allenc	<b>MICHEL André, BROUSSE Antoine</b>	Antoine BROUSSE, laboureur, d'Allenc, a reçu de Michel ANDRE, fils de feu Jean ANDRE, entier paiement d'arrérages de censive.
3 E 7547 / 4300	1601/01/14	Sous-arrentement	Allenc (Laubère)	<b>MICHEL Vidal, FRONTIER Benoît</b>	Benoît FRONTIER, de St-Paul, en Gévaudan, comme rentier principal du droit d'équivalent pour Laubère (Allenc), charge qu'il détient de Pierre GALLIERES, fermier principal, sous-arrente à Vidal MICHEL la levée de ce droit pour Laubère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4507	1600/11/05	Association	St-Pons-de-Thomières-34, le Bleygard	<b>MOULIERES Jacques, FABRE Jean</b>	Messire Jean FABRY/FABRE, prêtre et prieur du prieuré séculier de St-Jean du Bleygard, a concédé à messire Jacques MOULIERES [écrit "MOLYERES"], prêtre du diocèse de St-Pons-de-Thomières-34, de servir en indivis son prieuré et bénéfice dudit St-Jean, d'y accomplir tous actes relevant d'un vicaire, tant qu'il le voudra, et ce, pour la somme de 40 écus au soleil à prendre sur les revenus du prieuré.
3 E 7548 / 4139	1603/09/01	Procuration	Allenc (le Mazas), Gravières-07	<b>MOURGUE André, PELET Jean</b>	André MOURGUE, du Mazas (Allenc), donne procuration à Me Jean PELET, praticien, de Gravières-07, habitant Nîmes, pour obtenir de Me Jean de MAJULIEN, praticien, de Nîmes, le recouvrement d'une amende de 15 sols + frais de poursuite que ce dernier lui fit payer.
3 E 7549 / 4117	1604/05/00	Accord	N.N.	<b>N.N.</b>	<b>[Début d'acte au bas du f° 91. Le reste du registre est perdu]</b> Il y est question de feu Jean GERVAIS, de Gourgons (Allenc), habitant Garons-30, diocèse de Nîmes, qui avait fait son testament reçu par Me MENARD, notaire de Nîmes.
3 E 7548 / 4143	1603/09/04	Quittance	Allenc	<b>NAVES (de) Isabeau, RICHARD dit CORONAT François</b>	Damoiselle Isabeau de NAVES, veuve de Jean RICHARD, et François CORONAT, d'Allenc, se sont donné quittance réciproque pour l'arrentement, qu'ils ont passé ensemble devant Me ALMERAS, des terres que ladite de NAVES possède à Allenc.
3 E 7546 / 4436	1600/06/00	Achat	Page perdue	<b>Page perdue</b>	<b>[Nous n'avons que la fin de l'acte. L'acte suivant est daté du 28 juin]</b> Il s'agit de la vente d'un champ.
3 E 7547 / 4324	1601/02/13	Lodz	Allenc	Pages perdues	<b>[Fin d'un acte. Ce qui précédait est dans les feuillets perdus]</b> Il s'agit de la perception du droit de lodz. Parmi les signataires, un certain MAURAS. Le présent notaire n'a pas signé. <b>[Pour connaître le nom des parties, voir dans le même registre l'acte du f° 293 - photo 4325]</b>
3 E 7546 / 4512	1600/11/12	Droits (quittance)	Le Cheylard-l'Evêque, Bagnols	<b>PALPACUER Jeanne, TEISSIER Benoîte et Claude</b>	Benoîte TEISSIER, femme jurée de Jean ROBERT, de Bagnols, a contracté mariage ce jour, avec le consentement de Françoise PALPACUER, sa mère, et de Claude TEISSIER, son frère, du Cheylard-l'Evêque, qui ont constitué sa dot [CM chez le présent notaire ce même jour] qui consiste en ses droits de légitime. Quittance d'un premier versement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4517	1600/11/12	Dot (quittance)	Le Cheylard-l'Evêque, Bagnols	<b>PALPACUER Jeanne, TEISSIER Claude, CONTE Antoinette, ROBERT Jean</b>	Antoinette CONTE, veuve d'Antoine ROBERT, de Bagnols, et Jean ROBERT, leur fils, ce dernier comme mari de Benoîte TEISSIER, ont reçu de Françoise PALPACUER et Claude TEISSIER, du Cheylard-l'Evêque, mère et fils, comme mère et frère de ladite TEISSIER, 20 écus au soleil sur la dot que ces derniers ont constituée ce jour devant le présent notaire lors du CM de Jean ROBERT avec Benoîte TEISSIER.
3 E 7549 / 4104	1604/04/00	Dot (quittance)	Allenc	<b>Pas d'infos</b>	<b>[Dernière page d'une reconnaissance de dot. Ce qui précède est perdu. Aucun élément d'information, sauf le lieu de rédaction, Allenc, chez le notaire. Le nom des témoins n'est pas significatif]</b>
3 E 7548 / 4182	1603/11/07	Lodz	Allenc	<b>PAULET Aldebert,</b>	Le droit de lodz est appliqué par André PELOUX, lieutenant de baille au mandement de Mirandol, au nom de Claude de BORNE, seigneur de Mirandol, Naves, l'Arzalier, le Mazel et autres places, à Aldebert PAULET, maçon, d'Allenc, pour la pièce de champ acquise par celui-ci de Catherine ROBERT (acte devant le présent notaire).
3 E 7548 / 4169	1603/10/21	Achat	Allenc (le bourg, le Mazel)	<b>PAULET Aldebert, ROBERT Catherine</b>	Catherine ROBERT, veuve de Pierre REBOUL, du Mazel (Allenc), vend pour 49 livres un champ (confronts) à Aldebert PAULET, maçon, d'Allenc. La valeur a été estimée par sages hommes Antoine PEYTAVIN, d'Allenc, et Jean CONTE, du Mazel, prudhommes amiablement commis par les parties. Paiement en argent comptant et en une paire de boeufs de 3 ans valant 27 livres. Laquelle somme ladite ROBERT a employée à payer une dette au seigneur de Mirandol (obligation reçue par le présent notaire le 06/12/1599).
3 E 7547 / 4296	1601/01/09	CM	Allenc (Gourgons)	<b>PAULET Jean, CAYROCHE Catherine</b>	Jean PAULET, fils de feu Jacques PAULET et de Jeanne ASTIER, de Gourgons (Allenc), avec Catherine CAYROCHE, fille de feus Pierre CAYROCHE et Claude BALMELLES, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Aldebert et Pierre PAULET, ses frères ; la fiancée, de Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf, son cousin germain. La fiancée se constitue en tous ses biens ; le fiancé promet d'apporter aux biens de sa femme 53 écus au soleil 1/3.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4298	1601/01/09	Dot (reconnaissance)	Allenc (Gourgons)	<b>PAULET Jean, CAYROCHE Catherine</b>	Catherine CAYROCHE, femme jurée de Jean PAULET, de Gourgons (Allenc), a reçu de ce dernier 53 écus au soleil 1/3 en 1 bœuf de labour, 2 vaches, dont l'une avec son veau femelle, 8 setiers de blé-seigle, et autres choses. Ceci, conformément à leur CM passé ce jour devant le présent notaire. Parmi les témoins, Vidal CAYROCHE, Vidal MICHEL, André VELAIC, de Laubère, Antoine PIALAT, muletier, de Granouillac [Arzenc], Vidal MAZOYER, muletier, du Raschas.
3 E 7546 / 4424	1600/04/05	Levée de l'aide et de l'octroi (bail)	St-Julien-du-Tournel	<b>PEYTAVIN André, AVIGNON Antoine, TINEL Jean, REBOUL Privat</b>	Il s'agit du bail de la collecte de St-Julien-du-Tournel. André PEYTAVIN, de Lozérètte (St-Julien-du-Tournel), Antoine AVIGNON, du Feljas (ibidem), Jean TINEL, de Vareilles (ibidem), au nom de Privat REBOUL, dudit lieu, son beau-père, comme receveurs modernes de ladite paroisse pour la présente année, sont chargés de lever l'aide et l'octroi de ladite paroisse se montant à 200 écus 14 sols 3 deniers en date du 05/02/1600, signé BRUGEYRON, payables à Mende en 3 versements égaux le 1er jour d'avril (déjà échu), de juillet et d'octobre. Etienne PEYTAVIN, de St-Julien-du-Tournel, et Antoine AVIGNON, de Sauvages (ibidem), offrent de faire la levée pour 4 sols 9 deniers. Voir détails.
3 E 7546 / 4415	1600/02/28	Dot (quittance)	Allenc	<b>PEYTAVIN Antoine et Catherine, ROBERT Guillaume</b>	Guillaume ROBERT, habitant d'Allenc, comme mari de Catherine PEYTAVIN, a reçu d'Antoine PEYTAVIN, son beau-frère, dudit lieu, 17 livres, 4 setiers, 2 de froment, 2 d'orge, 5 livres pour la couverture et les 2 draps du lit dotal, 1 robe nuptiale teinte du présent pays, le tout en tant moins et à bon compte du douaire constitué par ledit PEYTAVIN lors de leur CM passé devant Me Jacques BONNEL, notaire du Bleynard.
3 E 7548 / 4176	1603/10/28	Achat	Bagnols, St-Julien-du-Tournel (Oltet)	<b>PEYTAVIN Antoine, BARBUT Barthélemy</b>	Barthélemy BARBUT, laboureur, d'Oltet (St-Julien-du-Tournel), a vendu pour 15 livres 2 terres (confronts) à Me Antoine PEYTAVIN, praticien, greffier, en partie, de la baronnie de Tournel, habitant Bagnols.
3 E 7546 / 4480	1600/06/02	Arrentement	Bagnols, St-Julien-du-Tournel	<b>PEYTAVIN Antoine, GIBELIN Giral</b>	Me Antoine PEYTAVIN, praticien et greffier, de Bagnols, arrente à Giral GIBELIN, d'Auriac (St-Julien-du-Tournel, sa métairie et un pré sis à St-Julien. Voir conditions du bail.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4482	1600/06/02	Legs (quittance)	Bagnols, St-Julien-du-Tournel	<b>PEYTAVIN Antoine, GIBELIN Giral et Jacques</b>	Giral et Jacques GIBELIN, père et fils, d'Auriac (St-Julien-du-Tournel), ont reçu d'Antoine PEYTAVIN, greffier, de Bagnols, 3 écus au soleil légués audit Jacques et à Antoinette et Agnès GIBELIN, enfants dudit Giral, par feu Jean PEYTAVIN, père dudit Antoine et oncle des sus-nommés (testament reçu par Me Jacques BONNEL).
3 E 7548 / 4126	1603/04/11	Arrentement	Allenc	<b>PEYTAVIN Antoine, MASSON André</b>	Antoine PEYTAVIN, [laboureur, d'Allenc], arrente pour 5 années à André MASSON, couturier, dudit lieu, un champ (confronts) pour 20 livres payées immédiatement.
3 E 7547 / 4348	1601/11/04	Dot (reconnaissance)	Allenc, Chasseradès (Belvezet)	<b>PEYTAVIN Antoine, RICHARD Marguerite, BLANC Etienne</b>	Marguerite RICHARD et Etienne BLANC, mère et fils, de Belvezet (Chasseradès), ont reçu d'Antoine PEYTAVIN, d'Allenc, 22 livres et 2 setiers de froment sur la dot qu'il fit à Gabrielle PEYTAVIN, sa sœur, en son CM avec ledit Etienne (acte reçu par Me FAJON, notaire [du Bleymard]).
3 E 7547 / 4357	1601/11/18	Dot (reconnaissance)	Allenc (l'Altaret), Chasseradès (la Vialette)	<b>PEYTAVIN Mathieu et Agnès, MICHEL François</b>	François MICHEL, de la Vialette (Chasseradès), comme mari d'Agnès PEYTAVIN, a reçu de Mathieu PEYTAVIN, son beau-frère, de l'Altaret (Allenc), habitant à présent Laubère (ibidem), 11 livres pour 2 brebis et 1 manteau à l'usage dudit MICHEL, le tout sur la dot faite en leur CM reçu par main publique.
3 E 7546 / 4504	1600/11/01	Obligation	Allenc	<b>PEYTAVIN Mathieu, BEAUVOIR (de) du ROURE Jacques</b>	Mathieu PEYTAVIN, [originaire] d'Allenc, doit à noble Jacques du BEAUVOIR et du ROURE, seigneur de Brahic et autres places, 16 écus au soleil 2/3 pour compte final de toutes affaires qu'ils eurent entre eux. Rédigé au-devant du portail de la basse cour du notaire...
3 E 7546 / 4492	1600/06/11	Testament	Allenc	<b>PEYTAVIN N.N.</b>	<b>[Il manque le début de ce cahier et, donc, de cet acte]</b> C'est la fin du testament d'un certain PEYTAVIN. Il fixe les droits de légitime des enfants : ils leur seront payés quand ils auront l'âge de les recevoir ou se marieront. Il désigne sa femme comme héritière universelle en fidéi-commis à remettre à l'un des enfants. Les substitutions indiquent dans l'ordre Marguerite PEYTAVIN, sa fille, Guillaume PEYTAVIN, son fils, Etienne PEYTAVIN, son autre fils. Parmi les témoins, Bertrand et Antoine PEYTAVIN, frères.
3 E 7546 / 4433	1600/04/12	Accord	Bagnols, St-Julien-du-Tournel (Auriac)	<b>PIGIERE Pierre, PAULET Pierre</b>	Pierre PIGIERE, maréchal, de Bagnols, et Pierre PAULET, d'Auriac (St-Julien-du-Tournel), s'accordent à l'amiable <b>[Il ne reste que le début de l'acte , folio 44 V°. On passe ensuite au folio 100]</b>

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7548 / 4161	1603/10/19	Apprentis-sage	Bagnols, Allenc	<b>PIGIERE Vidal, ARZALIER Jean jeune</b>	Vidal PIGIERE, couturier, de Bagnols, a pris auprès de lui Jean ARZALIER jeune, fils de Pierre, d'Allenc, pour lui apprendre en 18 mois le métier de couturier. Coût de l'apprentissage, 18 livres.
3 E 7546 / 4488	1600/06/08	Quittance	La Rouvière (les Salses)	<b>PONS Marie et Vidal</b>	Vidal PONS, des Salses (la Rouvière), a reçu ce jour de Marie PONS, des mains et argent propre de Pierre HERMET, son juré mari, 3 écus au soleil pour entier paiement des arrérages de censive que ladite PONS lui doit pour les pièces de terre qu'elle possède de la métairie dudit Vidal PONS en paiement des droits de légitime de feu Jean PONS, père de ladite Marie. C'était une des conditions du CM passé ce jour devant le présent notaire (même registre).
3 E 7546 / 4443	1600/06/29	Dot (quittance)	Pelouse (les Salses, la Rouvière)	<b>PONS Vidal et Catherine, BARET Jean</b>	Jean BARET, d'Eygas (Pelouse, paroisse de la Rouvière), comme mari et "conjointe personne" de Catherine PONS, a reçu de Vidal PONS, des Salses (ibidem), son beau-frère, 10 écus au soleil sur la dot que ce dernier constitua à sa sœur lors de son CM reçu par Me Jean OUVRIER.
3 E 7548 / 4164	1603/10/20	Echange	Pelouse-la-Rouvière (Salses)	<b>PONS Vidal, CONTE Jean</b>	Vidal PONS, de Salses (Pelouse-la Rouvière), et Jean CONTE, dudit lieu, ont échangé des terres (confronts).
3 E 7547 / 4299	1601/01/00	Obligation	Bagnols, Mende	<b>POUGET Pierre, JOURDAN Jean</b>	Début de l'acte seulement, raturé et abandonné par le notaire. La date du 16 est barrée. Concerne Pierre POUGET, Me cordonnier, habitant Bagnols, qui doit 22 écus au soleil à Jean JOURDAN, marchand de Mende.
3 E 7548 / 4185	1603/11/08	Lodz	Allenc	<b>PRATLONG Gilles</b>	André PELOUX, lieutenant de baille au mandement de Mirandol, dûment certifié de l'acquisition faite sur décision de justice par Gilles PRATLONG, d'Allenc, d'une pièce de champ sise au Mazel et appartenant aux hoirs de feu Antoine CONTE, dudit lieu, lui applique le droit de lodz au nom de Claude de BORNE, seigneur de Mirandol, Naves, l'Arzalier, le Mazel et autres places.
3 E 7548 / 4146	1603/09/11	Quittance	Allenc, Langogne	<b>PRATLONG Gilles, CONRAZIER Antoine</b>	Antoine CONRAZIER, marchand, de Langogne, a reçu de Gilles PRATLONG, d'Allenc, 11 livres pour une obligation consentie devant Me BOUQUET.
3 E 7548 / 4204	1603/12/23	Achat	Allenc	<b>PRATLONG Gilles, MICHEL Vidal</b>	Vidal MICHEL, d'Allenc, a vendu à Gilles PRATLONG, dudit lieu, un petit champ (confronts) pour 17 livres payées comptant.
3 E 7547 / 4314	1601/01/25	Achat	Allenc	<b>PRATLONG Raymond, FOUZILLET Jean</b>	Jean FOUZILLET, laboureur, d'Allenc, vend à Raymond PRATLONG, serrurier, dudit lieu, une pièce de terre labourable (confronts) pour 5 écus au soleil 1/3.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7549 / 4103	1604/03/28	Transaction	Allenc (Roussials)	<b>RASCHAS Jean</b>	[Plusieurs pages perdues. Début d'acte au bas du f° 58 V°. On passe ensuite au folio 67 R° avec la fin d'un acte dont le début est perdu] On n'a que le début de cette phrase : "Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc)"
3 E 7549 / 4113	1604/05/05	Accord	Allenc (Roussials), le Cheylard-l'Evêque	<b>RASCHAS Jean, FABRE Clément</b>	Feu Raymond MARCON, du Cheylard-l'Evêque, reste redevable de 100 livres envers Pierre MARCON, son frère, ou bien envers Clément FABRE, dudit lieu, comme rémissionnaire de Claude TEISSIER, mari de Jacqueline FONTIBUS, eux-mêmes héritiers de feu autre Pierre MARCON (rémission reçue par Me Antoine ALMERAS, notaire de Prévençères, le 04/06/1603). Cette somme lui fut constituée pour ses droits de légitime par ledit feu Raymond au contrat du 10/06/1582 reçu par Me BLANCHON, notaire de Langogne. Faute d'avoir été payé, ledit Clément FABRE était sur le point de faire saisir les biens délaissés par ledit feu Raymond MARCON, détenus actuellement par Jean RASCHAS, qui habite à présent Roussials (Allenc), et qui hérita dudit feu Pierre MARCON. Arguments puis accord amiable.
3 E 7546 / 4405	1600/01/16	Accord	Allenc (la Salesse), Pierrefiche (Aurouzet)	<b>RAYMOND François, BORIE Louis</b>	Louis BORIE, fils de feu Jean BORIE, d'Aurouzet (Pierrefiche), réclamait en justice à François RAYMOND, [laboureur], de la Salesse (Allenc), son oncle, paiement des droits de légitime à lui dus sur les biens de son défunt père qui les lui légua en son testament reçu par feu Me Jean MACARY le 11/04/1583, ainsi que sa part, 1/9ème, des biens de feu Catherine COUSSEGAL [écrit "COSSEGAILHE"], mère [utérine] desdits RAYMOND et feu BORIE, ainsi que tous les droits sur les biens de Pierre BORIE, père dudit Jean, décédé ab intestat. Arguments dudit RAYMOND, défendeur, puis accord amiable.
3 E 7546 / 4459	1600/07/27	Quittance	Allenc (Roussials), le Cheylard-l'Evêque	<b>RAYMOND Jean, RASCHAS Jean</b>	Jean RAYMOND, de Roussials (Allenc), donne quittance à Jean RASCHAS, du Cheylard-l'Evêque. Ce dernier, comme donataire de Jeanne CHABALIER, dudit lieu, a payé entièrement la dot faite à feu Catherine de CORDES, mère dudit Jean RAYMOND, par ladite CHABALIER au CM passé entre feus RAYMOND et de CORDES (CM reçu par main publique).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4396	1600/01/08	Rémission	Allenc (la Salesses)	<b>RAYMOND Louise et Pierre</b>	Pierre RAYMOND, fils de François RAYMOND, de la Salesses (Allenc), avec la permission de son père et de Jean, Claude et autre Jean vieux MAURIN, ses oncles, de Montbel (ibidem), cède à Louise RAYMOND, sa sœur, femme jurée de Jean BARJETON, tous ses droits de légitime paternels pour cinquante écus au soleil (valeur : 60 sols pièce, suivant l'Ordonnance).
3 E 7546 / 4453	1600/07/23	Prix-fait	Lablachère-07, Allenc	<b>REBOUL Jean, SAUTEL Jean, BERMOND Pierre</b>	Pierre BERMOND, d'Allenc, habitant à présent la Prade (ibidem), confie à Jean REBOUL, de Guilhemège [Lablachère-07], et à Jean SAUTEL, de la Rabière (Lablachère-07), en Vivarais, à prix-fait (90 livres), le fauchage du blé dans les champs qu'il possède et dans ceux qu'il loue, pour la récolte actuelle et pour la prochaine.
3 E 7546 / 4518	1600/11/14	Achat	N.N., Bagnols	<b>RETZ (de) Pierre, ESCULIER Guillaume</b>	Guillaume ESCULIER, de Bagnols, habitant à présent le Cheylard-l'Evêque, a vendu à noble Pierre de RETZ, seigneur de la Fage, le Villeret, Charpal et autres places, un petit jardin (confronts). Le prix, 7 écus au soleil, correspond à une dette du vendeur envers l'acheteur, laquelle dette s'en trouve annulée.
3 E 7546 / 4470	1600/05/00	Achat	Page perdue	<b>RICHARD N.N., FABRE N.N.</b>	<b>[commence ici au f° 64 un cahier mal placé dans le registre car il nous ramène au mois de mai alors que le précédent cahier se situait en juillet et août. Le début de l'acte manque.]</b> Un certain FABRE, tuteur, vend des terres à un certain RICHARD.
3 E 7548 / 4141	1603/09/01	Donation	Allenc	<b>RICHARD Pierre dit CORONAT, NAVES (de) Isabeau</b>	Damoiselle Isabeau de NAVES, veuve de Jean RICHARD, capitaine, en son vivant d'Allenc, fait donation d'un champ (confronts) à Pierre RICHARD dit CORONAT, son filleul, fils de Me François RICHARD, praticien, d'Allenc. [Ces RICHARD sont aussi appelés "CORONAT", tout court]
3 E 7548 / 4152	1603/10/10	Lodz	Allenc, Pradelles	<b>RICHARD Vidal, ARMAND Michel</b>	Michel ARMAND, écuyer, de Pradelles, comme rentier des cens, rentes et revenus de la dame abbesse de MERCOIRE, applique le droit de lodz à Vidal RICHARD, d'Allenc.
3 E 7548 / 4136	1603/00/00	Achat	Allenc	<b>RICHARD Vidal, FABRE Pierre, AVENTURIER N.N.</b>	<b>[Fin d'acte. Feuille volante unique. L'acte suivant est au f° 257 du 09/04/1603]</b> C'est un achat de terres (confronts). Le vendeur est Pierre FABRE, tuteur d'hoirs non nommés. L'acheteur est Vidal RICHARD. Il s'agit, en fait, de régler une dette de 200 livres des hoirs envers un certain AVENTURIER. <b>[à rapprocher de la rémission du 30/12/1603 même registre]</b>
3 E 7546 / 4416	1600/02/28	Quittance	Allenc	<b>ROBERT Guillaume</b>	Antoine PEYTAVIN, d'Allenc, a reçu de Guillaume ROBERT, d'Allenc, entier paiement de l'arrentement qu'il lui a fait (acte passé devant Me BONNEL, notaire du Bleymard).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4510	1600/11/12	CM	Bagnols, le Cheylard-l'Evêque	<b>ROBERT Jean, TEISSIER Benoîte</b>	Jean ROBERT, fils de feu Antoine ROBERT et d'Antoinette CONTE, de Bagnols, avec Benoîte TEISSIER, fille de feu Claude TEISSIER et de Françoise PALPACUER, du Cheylard-l'Evêque. Le fiancé est assisté de sa mère et de Raymond ROBERT, son frère ; la fiancée, de sa mère et de Claude TEISSIER, son frère. Ces derniers constituent la dot : 100 écus au soleil, 1 couverture, 2 draps, 2 robes nuptiales (l'une, en couleur, pour la fiancée, l'autre pour la mère du fiancé). La mère du fiancé lui restituera l'héritage reçu de son mari et lui fera, en outre, donation de la moitié de ses biens. Elle lui donnera l'autre moitié à la fin de ses jours. Parmi les témoins, un Guillaume ROBERT, tisserand.
3 E 7546 / 4456	1600/07/25	Accord	Allenc	<b>ROBERT Raymond, BROUSSE Jeanne et Pierre</b>	Raymond ROBERT et Jeanne BROUSSE [écrit "BROSSEZE"], mariés, d'une part, et Pierre BROUSSE [écrit "BROSSES"], leur beau-père et père, d'autre, étaient sur le point de s'affronter en justice. Les premiers réclament le paiement de la dot faite en leur CM reçu par main publique. Accord amiable. Est présent, Claude BROUSSE, fils dudit Pierre.
3 E 7546 / 4471	1600/05/17	Dot (quittance)	Allenc (Montbel)	<b>ROUSSET Louis, BOYER Antoine, MAURIN Agnès</b>	Antoine BOYER, comme mari d'Agnès MAURIN, de Montbel (Allenc), a reçu de Louis ROUSSET, dudit lieu, 8 écus au soleil sur les sommes que ladite Agnes MAURIN avait impliquées sur les biens de feu Jean ROUSSET, son 1er mari, père dudit Louis ROUSSET.
3 E 7548 / 4166	1603/11/06	Courrier	Mirandol, Allenc	<b>ROUSSET N.N., BLANC Jean</b>	Sur demi-feuille volante, courrier adressé de Mirandol au présent notaire par un certain ROUSSET.
3 E 7547 / 4346	1601/11/02	Quittance	Le Bleynard, Fraissanges, Prunières (Apcher)	<b>ROUVIERE Antoine, DURAND Pierre, BOLSE Mathieu</b>	Pierre DURAND dit <b>ROUGE</b> , de <b>Fraissanges</b> , en Auvergne, et Mathieu <b>BOLSE</b> , d'Apcher (Prunières), ont reçu d'Antoine <b>ROUVIERE</b> , du Bleynard, entier paiement de tout ce qu'il leur devait en diverses obligations.
3 E 7547 / 4300	1601/01/15	Accord	Bagnols, St-Julien-du-Tournel (Oltet)	<b>ROUX Simon, BARBUT Barthélemy</b>	Simon ROUX, lieutenant de baille en la baronnie du Tournel, habitant Bagnols, et Barthélemy BARBUT, d'Oltet (St-Julien-du-Tournel), mettent un terme au procès engagé entre eux et s'accordent à l'amiable. Ledit ROUX, demandeur, tant en son nom que comme rémissionnaire d'Antoine PEYTAVIN, de Bagnols, pour 20 écus au soleil, et de Jacques MEJEAN, d'Oltet, pour 35 écus à qui ledit BARBUT devait ces sommes, fit saisir un pré (confronts) appartenant à ce dernier. Voir le contenu de l'accord. Parmi les témoins, un certain Etienne TEISSIER, de St-Julien-du-Tournel.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4295	1601/01/08	Dot (reconnaissance)	Allenc (Veyrines), Cubières (Treyms)	<b>SABATIER Jean et Catherine, ANDRE Antoine</b>	Antoine ANDRE, de Treyms [Cubières], comme mari de Catherine SABATIER, a reçu de Jean SABATIER plus vieux, son beau-frère, de Veyrines (Allenc), 4 écus au soleil sur la dot constituée par feu Antoine SABATIER, père de Catherine, lors du CM de celle-ci avec feu N.N. MOUTON, son 1er mari [notaire non indiqué].
3 E 7549 / 4102	1604/03/28	Arrentement	Allenc (Veyrines)	<b>SABATIER Jean, BERMOND Pierre</b>	Jean SABATIER, laboureur, de Veyrines (Allenc), a arrenté à Pierre BERMOND, d'Allenc, 2 pièces de champ sises au terroir de la Pinède [écrit "Pinhède"].
3 E 7546 / 4448	1600/re/en	Accord	Mende, Allenc	<b>SAINT-BAUZILLE (de) Raymond, GIRAL Jean</b>	[Pages perdues. Nous n'avons que le titre en bas du f° 115 V°]
3 E 7548 / 4210	1603/12/31	Quittance	Pelouse-la Rouvière (Salses)	<b>SEGUIN Jean et Etienne</b>	Jean BICAN dit GAROUSTE, de Bagnols, a reçu de Jean et Etienne SEGUIN, père et fils, des Salses (Pelouse-la Rouvière), ledit Etienne absent et représenté par Etienne PONS, son neveu, 400 livres en 29 bêtes à laine, un mulet, et espèces. Ceci renvoie au contrat de transaction passé entre eux devant Me Pierre FAJON, notaire.
3 E 7548 / 4162	1603/10/20	Testament	Pelouse-la Rouvière (les Salses)	<b>SEGUIN Vidal</b>	Vidal SEGUIN, laboureur, des Salses (Pelouse-la Rouvière), malade et désormais âgé, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de la Rouvière. Legs aux enfants de feu Jean SEGUIN, son fils, encore en bas âge, Catherine, autre Catherine et Isabeau SEGUIN, pour leurs droits de nature, 300 livres, soit 100 à chacune. 10 livres à chacune de ses filles, Catherine SEGUIN, femme de Jean ARZALIER, de la Prade, à Jeanne SEGUIN, veuve de Guillaume PONS, des Salses, outre l'argent et les autres choses qui leur ont été donnés en dot lors de leur CM. Cité, le fils aîné de Jeanne SEGUIN, Vidal PONS. Legs à Agnès PONS, sa belle-fille, femme d'Etienne SEGUIN, son fils. Héritier universel, ledit Etienne SEGUIN.
3 E 7548 / 4140	1603/09/01	Achat	Chadenet (Crouzets)	<b>SIBERT Pierre, FABRE Michel</b>	Michel FABRE, de Crouzets (Chadenet), vend à Pierre SIBERT, habitant dudit lieu, un petit champ (confronts). Parmi les confronts, une terre appartenant à un Jean SIBERT.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7546 / 4444	1600/06/29	Dot (quittance)	Chasseradès, Allenc (Veyrines)	SOUCHON Etienne, SABATIER Jean et autre Jean	Jean et autre Jean SABATIER, frères, originaires de Veyrines (Allenc), héritiers à parts égales de feu Catherine SOUCHON, leur mère, l'aîné comme ayant-droit et cause de Catherine SABATIER, femme de Antoine ANDRE, de Treymes (Cubières), ont reçu d'Etienne SOUCHON, fils et héritier de feu Pierre SOUCHON, de Chasseradès, argent, vêtement, literie, céréales et bétail promis par ledit feu SOUCHON à feus Antoine SABATIER et Catherine SOUCHON, ses beau-fils et fille, père et mère desdits SABATIER décédés ab intestat, lors du CM passé devant feu Me Pierre ANDRE.
3 E 7546 / 4445	1600/06/29	Obligation	Chasseradès, Allenc (Veyrines)	SOUCHON Etienne, SABATIER Jean et autre Jean	Etienne SOUCHON, de Chasseradès, emprunte, ce jour, 21 écus 30 sols à Jean et autre Jean SABATIER, frères, originaires de Veyrines (Allenc). Modalités de remboursement.
3 E 7546 / 4502	1600/10/18	Dot (quittance)	Chasseradès, St-Frézal-d'Albugès	SOUCHON Etienne, SUAU Antoine	Antoine SUAU, de la Peyre (St-Frézal-d'Albugès), comme mari de Marguerite SOUCHON, a reçu d'Etienne SOUCHON, de Chasseradès, 20 livres, 1 robe, du blé, sur la dot faite par ce dernier lors du CM reçu par main publique.
3 E 7546 / 4397	1599/01/09	Dot (quittance)	Allenc (la Prade)	SOUCHON Jean, GARNIER Catherine	Catherine GARNIER, femme de Jean SOUCHON, de la Prade (Allenc), donne quittance à son mari de la somme de neuf-vingts livres que, lors de leur CM reçu par le présent notaire, il avait promis d'impliquer dans les biens de sa femme. La somme se répartit de la façon suivante : 10 écus au soleil que ladite GARNIER devait à Louis-Gilles de la GARDE, prieur, et que son mari a payés pour elle ; le reste correspond à du bétail reçu de son mari : 2 vaches avec leur veau, 11 brebis de port, une jument et 1 mule, et à de l'avoine. <b>[acte daté de janvier 1599, soit 1 an jour pour jour avant l'acte précédent de ce registre, daté, lui, du 08/01/1600. Est-ce une erreur du clerc?]</b>
3 E 7546 / 4446	1600/06/29	Legs (quittance)	Allenc (la Prade, l'Altaret)	SOUCHON Jean, GARNIER Catherine	Pierre MAURIN, habitant de l'Altaret (Allenc), comme mari de Marie PEYTAVIN, a reçu de Jean SOUCHON et Catherine GARNIER, de la Prade (ibidem), 3 obligations passées devant Me GIRAUDON et Me BODETY en faveur de feu Marguerite CARTALIER, de la Prade, contre Antoine et Pierre GACHON, de l'Altaret. Laquelle Marguerite CARTALIER légua par testament ces obligations à ladite Marie PEYTAVIN, sa fille.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7547 / 4347	1601/11/04	Arrentement	Allenc (Villesoule)	<b>SUDRE François, collectif habitants de Villesoule</b>	Il s'agit de l'arrentement des herbages de Villesoule (Allenc). Pierre CAYROCHE, Pierre BUISSON, Etienne <b>[non lu]</b> , habitants dudit lieu, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants, ont arrenté les herbages à François SUDRE, "baille", de Clarensac-30, en Languedoc, pour qu'il y fasse paître 2700 bêtes à laine.
3 E 7547 / 4295	1601/01/07	Arrentement	St-Julien-du-Tournel, Pelouse-la Rouvière (Aygas)	<b>TEISSIER Etienne, FONTIBUS Antoinette, BARET Pierre</b>	Etienne TEISSIER, sergent, de St-Julien-du-Tournel, comme mari de Antoinette FONTIBUS, a arrenté à Pierre BARET, d'Aygas (la Rouvière - Pelouse), les terres et possessions de sa femme à Aygas. Parmi les témoins, Jean et Privat BONICEL, originaires de Chadenet.
3 E 7548 / 4194	1603/11/13	Dot (reconnaissance)	Ste-Hélène	<b>VALES Pierre, Etienne et Agnès, LAURENS Guillaume</b>	Guillaume LAURENS, laboureur, de Ste-Hélène, comme mari d'Agnès VALES, a reçu de Pierre et Etienne VALES, père et fils, ses beau-père et beau-frère, dudit lieu, 15 livres, 1 robe garnie jusqu'à [= y compris] la cordelle [provençal, "courdello", ruban], 1 drap pour le lit "dotal", le tout sur la dot faite au CM reçu par Me Jacques BONNEL, notaire du Bleynard.
3 E 7548 / 4139	1603/08/31	Arrentement	Allenc (Laubère)	<b>VELAIC André et Vidal, BARET Antoine, FILIASTRE Jean</b>	Il s'agit de l'arrentement des herbages de Laubère (Allenc). André et Vidal VELAIC, et Antoine BARET, dudit lieu, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants, ont arrenté à Jean FILIASTRE, de Galargues-le-Petit-34, en Languedoc, pour 12 livres, les herbages dudit lieu pour y faire paître 2000 bêtes à laine.
3 E 7548 / 4187	1603/11/08	Arrentement	Allenc (le Beyrac, Laubère)	<b>VELAIC André, ANDRE Jean, DUMAS Jean</b>	Jean DUMAS, sieur du Bouschet, docteur en droit, conseiller du Roi, juge en la Cour royale de Gévaudan, habitant Mende, a affermé sa métairie de Laubère à André VELAIC, de Laubère (Allenc), et à Jean ANDRE, fils de feu Claude ANDRE, du Beyrac (ibidem). Conditions du bail.
3 E 7546 / 4472	1600/05/21	Arrentement	Allenc (Laubère)	<b>VELAIC André, BONAL Agnès</b>	Agnès BONAL [écrit "BONALDE"], veuve de Gabriel BONIOL, de Laubère (Allenc), administratrice de la personne et des biens de leurs enfants a arrenté à André VELAIC, dudit lieu, tout ce qu'il lui reste de la métairie qu'elle possède. Les autres pièces, elle les a arrentées à Vidal VELAIC, dudit lieu (contrat reçu par le présent notaire). Conditions du bail.
3 E 7546 / 4402	1600/01/09	Dot (quittance)	Allenc (Salelles), Badaroux	<b>VEYRUNES Claude, OUVRIER Jean</b>	Me Jean OUVRIER, notaire royal de Badaroux, a reçu de Claude VEYRUNES, son beau-père, de Salelles (Allenc), 10 écus au soleil sur la dot faite par ce dernier à Marguerite VEYRUNES, sa fille, en son CM avec ledit OUVRIER (CM par notaire public).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7549 / 4110	1604/04/28	Rémission	Allenc	<b>VEYRUNES Etienne, AMOUROUX Guillaume</b>	Me Etienne VEYRUNES, d'Allenc, et Guillaume AMOUROUX, dudit lieu, s'étaient accordés devant le présent notaire le 25/03/1602 sur un arrentement et un échange de terres. Aujourd'hui, les parties sont d'accord pour se restituer ces biens. Voir conditions.
3 E 7546 / 4416	1600/02/28	Quittance	Allenc (Salelles, la Prade)	<b>VEYRUNES Etienne, ARZALIER Jean</b>	Etienne VEYRUNES, de Salelles (Allenc), et Jean ARZALIER, de la Prade (ibidem), se donnent quittance réciproque de toutes affaires entre eux.
3 E 7548 / 4122	1603/04/11	Achat	Allenc	<b>VEYRUNES Etienne, BROUSSE Pierre</b>	Pierre BROUSSE [écrit "BROSSES"] dit BICADE [? <b>Surnom non connu</b> ], d'Allenc, a vendu à Me Etienne VEYRUNES, praticien, dudit lieu, un petit tronçon de pré et de bois joignants (confronts).
3 E 7547 / 4365	1601/11/29	Achat	Allenc (le bourg, les Salelles)	<b>VEYRUNES Etienne, MICHEL Antoine</b>	Antoine MICHEL, des Salelles (Allenc), a vendu à Me Etienne VEYRUNES, praticien, d'Allenc, le quart d'un champ sis au Mazel (confronts), indivis entre ledit acheteur comme rémissionnaire de Pierre MICHEL, frère dudit Antoine, et Astruge MICHEL, leur sœur.
3 E 7547 / 4359	1601/11/19	Achat	Allenc (le Mazel)	<b>VEYRUNES Etienne, MICHEL Pierre</b>	Pierre MICHEL, du Mazel (Allenc), a vendu à Me Etienne VEYRUNES, praticien, dudit lieu, une terre qui lui appartient en indivis avec Astruge et Antoine MICHEL, ses frère et sœur.
3 E 7548 / 4171	1603/10/29	Achat	Allenc	<b>VEYRUNES Etienne, PEYTAVIN Antoine</b>	Antoine PEYTAVIN, laboureur, d'Allenc, vend à Me Etienne VEYRUNES, praticien, dudit lieu, une partie ou petit tronçon de champ (confronts). Le prix est de 16 livres, estimé par sages hommes Jean FOUZILLET et Pierre BERMOND, prudhommes amiablement commis par les parties.
3 E 7547 / 4347	1601/11/04	Lodz	Allenc	<b>VEYRUNES Etienne, ROCHEMURE (de) Jeanne</b>	Damoiselle Jeanne de ROCHEMURE, femme de noble Claude de BEAUMONT, seigneur et dame du Besset, Latour, Allenc et autres places, applique le droit de lodz à Me Etienne VEYRUNES, praticien, d'Allenc, pour l'acquisition qu'il a faite de Jean TEISSIER d'un tronçon de bois (acte d'achat devant le présent notaire, même registre, le 14/10 dernier).
3 E 7547 / 4333	1601/10/14	Achat	Allenc	<b>VEYRUNES Etienne, TEISSIER Jean</b>	Jean TEISSIER dit SERRURIER, d'Allenc, a vendu à Me Etienne VEYRUNES, praticien, dudit lieu, un tronçon de bois (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7549 / 4103	1604/04/11	Dette	Thoras-43 (la Pede)	<b>VEYRUNES Jean, Arnal et Claude</b>	Jean VEYRUNES, de la Pede (Thoras-43), emprunte à Arnal VEYRUNES, son frère aîné, 18 livres à rembourser avant la Toussaint prochaine. Au cas où Jean ne pourrait rembourser, Arnal ferait prendre en compte cette somme par Claude VEYRUNES, leur père, sur les droits de légitime que ce dernier promet à Jean à titre de constitution lors de son mariage (renvoie à un acte reçu par Me Jean OUVRIER et Me Esprit PEYRET).